35¢

CITÉ LIBRE

XIe année, No 28 JUIN-JUILLET 1960 NOUVELLE SÉRIE

LES DESSOUS DE LA CENSURE

(Lire en page 14 l'article d'André Lussier)

•

Simone Signoret, vedette des *Sorcières de Salem*, film censuré...



SOMMAIRE

Sommaire

XIe année, No 28
Juin-juillet 1960

Revue mensuelle

●

Imprimé à Montréal par
l'Imprimerie Judiciaire Enrg.

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Rédaction et administration:
1130 est, rue Lagauchetière
Montréal 24 — LA 3-1182

Service des abonnements
Périodica Inc.
5090, ave Papineau
Montréal 34 — LA 6-3361

Abonnement annuel: $3.50
Abonnement de soutien: $10

Vente au numéro:
Agence de Distribution Populaire
1130 est, rue Lagauchetière
Montréal 24 — LA 3-1182

La maquette typographique est de Gilles Robert

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



Ni contempleur, ni adulateur...

Gérard Pelletier

CE document m'étant mal connu, j'ignore si les "dispositions très formelles et très sages du concile plénier de Québec" trouvent leur compte dans l'allocution prononcée à la fin d'avril par Son Excellence l'archevêque-évêque de Gaspé. Il est certain toutefois que cette allocution pose plus de questions qu'elle n'en résout.

Précisons tout de suite que nous n'entendons nullement nous immiscer dans les décisions disciplinaires de la hiérarchie. Mais Mgr Bernier ayant souligné lui-même que sa réprimande publique s'adressait à deux prêtres dont il n'est pas responsable, parce qu'ils ne sont pas du diocèse de Gaspé, nous prenons pour acquis que la discipline, ici, n'est pas en cause, qu'il s'agit plutôt d'une opinion discutable et du reste fort discutée.

Ce qui frappe, dans la communication de Mgr Bernier, c'est le constant décalage entre les principes qu'il invoque et les applications qu'il fait de ces principes. Autant les règles invoqués nous paraissent "formelles et très sages," autant les applications nous semblent controuvées.

"Lorsqu'il s'agit de juger d'un parti, de juger d'une politique, écrit par exemple Mgr Bernier, le prêtre n'a pas à se constituer le juge des pouvoirs publics."

La justesse de cette position est évidente. Même en revendiquant pour le prêtre le plein droit du citoyen à ses opinions personnelles, on ne saurait exagérer le danger qui existe de créer une confusion malsaine entre les opinions d'un clerc, voire d'un évêque, et la doctrine de l'Eglise.

Cela, toutefois, s'applique au jugement porté *sur un parti ou sur une politique.* Mais ce n'est ni un parti ni une politique que les abbés Dion et O'Neil ont jugé: ce sont *des moeurs, des méthodes et des tactiques électorales* dont aucun parti, hélas, ne détient le monopole exclusif. Je présume que sur ce dernier point, Mgr Bernier est d'accord avec nous.

Il nous permettra donc d'observer que le principe invoqué plus haut ne saurait s'appliquer ici. Pourquoi en effet le prêtre, chargé, entre autres devoirs, de prêcher la morale chrétienne, devrait-il s'arrêter au seuil de la morale sociale? Pourquoi un évêque qui, par exemple refuserait de bénir une centrale syndicale dirigée par un Dave Beck, criminel de droit commun, a-t-il accepté de bénir à Murdochville le centre social d'une Compagnie qui venait d'assassiner un syndicat? Au nom de quel interdit le clerc devrait-il s'abstenir d'appliquer les règles évangéliques aux comportements électoraux de ses concitoyens? Et quelles conclusions n'autoriserait-il pas chez les fidèles, dont il fustige les autres vices, s'il devait garder le silence sur l'immoralité politique?

Ces conclusions, elles sont déjà tirées. De nombreux fidèles croient "comprendre" que hors la chasteté et le respect dû à l'autorité, il n'est guère de fautes dont il faille vraiment se soucier. D'autres vont jusqu'à croire que la détention du pouvoir exonère de tout blâme parce que les octrois ont la vertu certaine d'adoucir les jugements moraux.

Et Mgr Bernier poursuit: "Ne soyez, par conséquent, messieurs, je vous prie, ni les détracteurs systématiques, ni les adulateurs du pouvoir."

Bravo! On ne saurait mieux définir l'attitude de dignité qui convient au clergé et à l'épiscopat. Mais comment nous échapperait-il qu'après cette définition, Mgr Bernier lui-même se contente de condamner sans appel "deux certains abbés qui ont péché gravement" comme détracteur du pouvoir? Est-ce à dire que du point de vue de Son Excellence, il n'existe dans notre clergé aucun adulateur du pouvoir? La rumeur a pourtant couru que du côté de l'Estrie, on distribuait parfois des diplômes de moralité politique, *summa cum laude*, à la veille des élections générales. Et ce n'est là qu'un exemple entre cent.

Que toute une moitié de la réalité dont il parle échappe aussi brusquement à Mgr Bernier, au moment même où il vient de brandir la balance de l'équité, avouons que cela étonne. Un tel oubli ne saurait contribuer à "former chez nos fidèles la conscience civique, le sens de la justice en société."

* * *

Qu'on n'aille pas s'y méprendre: l'immixtion des clercs dans les affaires politiques ne nous a jamais parue désirable. Les diatribes partisanes d'un Mgr Laflèche offrent, à distance, un certain pittoresque: elles ne nous inspirent pourtant aucune nostalgie.

Nous croyons, avec Mgr Bernier, que le prêtre doit garder "ce détachement, cette dignité qui (le) mettent au-dessus des partis politiques." Nous ne croyons pas non plus "qu'il convienne au prêtre de figurer dans les assemblées politiques." Mais quand l'honneur chrétien est en jeu, quand le déferlement du scandale public dépasse toutes les bornes, on voit mal que le prêtre puisse garder le silence.

Faut-il rappeler qu'en 1956, il était devenu nécessaire qu'une voix se fit entendre, assez résolue pour secouer la honte et la prostration collectives, assez "privilégiée" surtout pour qu'on ne pût pas l'étouffer sous quelqu'accusation de dépit ou de communisme?

Mgr Bernier l'eût préférée plus prestigieuse encore, sanctionnée peut-être par une signature épiscopale? Nous aussi. Mais telle quelle, elle suffit pourtant à rompre le silence étouffant de la peur; elle fut un geste de courage que nous ne pourrons jamais désapprouver. Nous souhaitons, nous aussi, que jamais plus la honte n'atteigne cette limite extrême où la voix des laïques, dont la politique reste le domaine propre, n'arrive plus à dominer les fracas partisans. Mais si la situation devait se reproduire, nous comprendrions mal qu'on réduise au silence les prêtres qui auraient le courage de parler.

Mgr Bernier savait, sans aucun doute, qu'en faisant de ses directives diocésaines une communication publique, il ouvrait un débat devant l'opinion. Nous n'éprouvons, pour notre part, aucun plaisir à différer d'opinion avec lui. Mais nous aurions eu l'impression en gardant le silence sur les équivoques de sa pensée, de trahir une cause que tout chrétien a le devoir de servir: celle d'un climat politique d'où l'honneur ne soit pas absent. ★

Prochaine livraison: août-septembre

Comme nos lecteurs le savent déjà, *Cité libre* publie dix numéros par année. La revue ne paraît pas durant les deux mois d'été. C'est pourquoi la présente livraison porte comme date juin-juillet, notre livraison suivante sera datée: août-septembre et paraîtra au début de septembre.

La démocratie et la culture canadienne-française

Marcel Rioux

DANS le septième volume du journal de Julien Green qu'il intitule *Le bel aujourd'hui*, on peut lire en page 189: "Un jeune dominicain me cite cette phrase prononcée par l'abbé Pierre, à Montréal: Vous vous fabriquez des prêtres semblables à vous, de façon à être sûr que des pages entières de l'Evangile ne vous seront jamais prêchées." Ce n'est pas seulement pour nourrir et étayer un certain anticléricalisme que je rapporte cette phrase ici; elle me semble renfermer une vérité pour ainsi dire universelle. On peut évidemment se réjouir que l'abbé Pierre ait constaté si vite et si bien que le catholicisme canadien-français n'est pas tout le catholicisme et que par-ci, par-là nos curés en passent de bons bouts, comme le curé des *Trois messes basses* de Daudet. Pour être juste, il faut quand même dire que plusieurs Canadiens s'en étaient déjà aperçus. Il n'est peut-être pas inutile que cette constatation soit reprise par un homme aussi éminent que l'abbé Pierre.

UNE TENDANCE

Il ne faudrait pas croire que les Canadiens français soient les seuls à se rendre coupables d'une telle mutilation. Toute institution, diffusée de société à société, a tendance à se particulariser, à prendre la forme des sociétés où elle s'incarne: le catholicisme espagnol a une tout autre résonnance humaine, une tout autre signification que celles du catholicisme allemand. Cette particularisation n'est pas voulue, comme semble le croire l'abbé Pierre, mais s'explique par une espèce d'automatisme de conservation. Plus une société est homogène, plus elle est fermée, plus elle aura tendance à particulariser les institutions qu'elle emprunte à d'autres sociétés ou qui lui sont imposées de l'extérieur. C'est ainsi que l'Evangile que les missionnaires anglais prêchent aux aborigènes australiens devient, après quelque temps, bien différent de ce qu'il est en Angleterre. Comment s'opère cette transformation? Il semble bien qu'en dernière instance il faut faire appel aux orientations culturelles de chaque société, c'est-à-dire à un ensemble de normes, de standards et de critères de sélection qui agissent comme des agents filtreurs vis-à-vis les institutions reçues de l'extérieur; certains éléments sont acceptés, d'autres sont rejetés, d'autres sont réinterprétés.

Mon propos n'est pas d'essayer de montrer comment le catholicisme québécois s'est particularisé ni de trouver quelles sont les pages entières de l'Evangile qui, selon l'abbé Pierre, ne nous sont jamais prêchées. Je voudrais plutôt examiner d'une façon très sommaire une autre institution, la démocratie, qui, comme le catholicisme, s'est incarnée dans plusieurs sociétés et que nous avons aussi particularisée. Tout le monde semble d'accord pour dire que la démocratie ne représente pas tout à fait la même chose pour les Canadiens français que pour les autres Canadiens. Rien de bien surprenant à cela! Il est bien évident que si nous nous sommes fabriqués des prêtres à notre taille, comme le dit l'abbé Pierre, nous nous sommes aussi créé des hommes politiques à notre image. Comment avons-nous particularisé l'idée et la pratique de la démocratie? Ces différences ont-elles tendance à s'atténuer avec le temps? A quoi attribuer ces différences? La plupart de ceux qui se sont intéressés à cette question ont implicitement postulé que le type anglo-saxon est le seul type possible de démocratie. Il n'est pas sûr qu'il n'existe pas, à côté du type anglo-saxon de démocratie, un autre type qu'on pourrait appeler franco-russe et dont la plupart des caractéristiques diffèrent de celles du premier; il n'est pas sûr non plus que la culture canadienne-française ne soit pas plus près du type franco-russe que du type anglo-saxon. Certains sociologues admettent l'existence de ce deuxième type mais rétorquent qu'ultimement le type anglo-saxon en viendra à s'implanter dans tous les pays. Quoi qu'il en soit de l'aspect général de cette question, disons, pour revenir au Canada français, que ces mêmes sociologues soutiennent que plus l'urbanisation sociologique du Québec se poursuivra, plus l'idée et la pratique de la démocratie anglo-saxonne auront tendance à se rapprocher de celles du reste du pays. Leur argument principal, c'est que l'exercice de la démocratie implique que les individus agissent comme individus et non pas d'abord comme membres d'un groupe, qu'ils soient assez sécularisés pour distinguer entre l'Etat et l'Eglise et qu'enfin leur comportement cesse d'être surtout traditionnel pour devenir plus rationnel. S'il est vrai que ces trois conditions qu'on donne comme des prérequis à l'exercice de la démocratie se confondent avec certains des processus qui semblent accompagner l'urbanisation des sociétés, il n'en reste pas moins que les cultures particulières imprègnent ces processus de leur style propre; c'est à ce niveau que les orientations culturelles de chaque société modifient les institutions et leur fonctionnement.

AU CANADA FRANÇAIS

Qu'en est-il du Canada français? Pierre Trudeau, dans son excellente étude "Some obstacles to Democracy in Quebec", a analysé, du point de

vue historique et sociologique, certains obstacles que rencontre la pratique de la démocratie dans le Québec. Je voudrais plutôt examiner ici comment la démocratie envisage le monde et la personne humaine et confronter ensuite ces postulats avec ceux de la culture canadienne-français. On peut, en effet, envisager la démocratie comme un système de gouvernement mais on peut l'examiner, d'un point de vue plus général, comme un ensemble d'idées sur l'homme et sa destinée. Or, l'idée centrale de la démocratie, c'est que rien n'est définitivement réglé, que l'homme peut changer le cours des événements, qu'il a les moyens d'agir sur l'histoire. Comme le dit Jeanne Hersch dans son *Idéologie et réalité* "la valeur fondamentale — de la démocratie — c'est celle, iréductible et insubordonnable, de la personne humaine — étant bien entendu que celle-ci n'est pas conçue comme un fait, une donnée positive, mais comme *un centre de possibles,* une liberté — autrement dit: sur le plan philosophique une nécessité intérieure imprévisible, et sur le plan politique, une indétermination à préserver." Cette conception de la démocratie et de la liberté me semble en opposition avec une tendance de notre culture intellectuelle traditionnelle que j'appellerais déterministe et une orientation culturelle que j'appellerais fataliste. Les deux phénomènes agissent l'un sur l'autre et se renforcent mutuellement. Au centre de cette attitude déterministe et fataliste, on trouve l'idée que des principes et des forces immuables règlent la marche des événements et que les individus ne peuvent en changer le cours; tout au plus peuvent-ils essayer de maintenir une espèce de "statu quo." Dans ce sytème d'idées et d'attitudes, la personne humaine doit se conformer et se résigner à la situation qui lui est faite et qui est définie par les individus en autorité.

UN FATALISME

Je ne puis ici étayer ces affirmations; tout au plus puis-je donner certaines indications sur la façon dont on pourrait les vérifier ou les infirmer. Pour ce qui est de la culture intellectuelle du Canada français, il me semble que l'enseignement de la religion, de la philosophie aristotélicienne et de l'histoire a contribué à renforcer par son déterminisme dogmatique le fatalisme de la culture paysanne du Canada français. Il y aurait lieu de se demander comment la situation politique du Canada français a influé sur la conception et l'enseignement de ces disciplines; elles ont été mobilisées pour asseoir sur des principes fermes l'existence et les droits de la communauté nationale. L'élite traditionnelle a toujours considéré le Québec comme quelque chose d'immuable qui ne devait pas changer sous prétexte que tout changement ne pouvait se faire qu'au détriment de la collectivité. De ce point de vue-là, rien ne serait plus instructif que d'étudier la troisième partie du Rapport Tremblay, "La Province de Québec et le cas canadien-français." Les trois ingrédients majeurs de la culture intellectuelle y sont savamment combinés: religion, philosophie et histoire forment la charpente de l'argumentation. Le passé détermine le présent et le présent l'avenir. Tout cela est sur-déterminé par la vision très personnelle que les commissaires projettent sur les phénomènes sociologiques. "L'homme, disent-ils, objet de la culture, étant ordre et synthèse, la culture doit, elle aussi, être ordre et synthèse." Tout Canadien reconnaîtra ce genre de déclaration qui a formé le suc de sa formation intellectuelle. Ou encore, cette autre-ci: "Par les connaissances, la culture tend à l'universel... elles sont au service du bien, de la vérité et de la beauté, au service de l'homme en quête de réponse à ses plus hautes aspirations..." Après avoir donné ces définitions, les rapporteurs décident que la culture canadienne-française est a) qualitative b) spiritualiste, c) personnaliste, d) communautaire; elle possède en plus a) le sens de l'ordre, b) le sens de la liberté, c) le sens du progrès. Tout cela est inféré d'on ne sait trop quoi mais qui n'a aucun rapport avec la réalité. Tout cela, disent les rapporteurs, forment la "conception de l'ordre, de la liberté et du progrès" des Canadiens-français. Quel ordre, quelle liberté quel progrès? Personne ne le sait. Tout ce que l'on sait c'est que cette conception s'opposait, par exemple aux syndicats ouvriers. "Tout, au contraire, dans leur tradition, les écartait d'un mouvement dont la pensée impératrice, était, à ce moment-là, étrangère à leur philosophie générale de l'existence." Tout comme la philosophie générale de l'existence de M. Duplessis n'admettait pas que ses collègues prissent la parole en Chambre. Pour les rapporteurs, les individus comptent peu; ce sont les institutions qui les préoccupent. Comme ils le disent encore, ce pauvre "vieux cadre juridique n'est plus ajusté à une situation qui s'est elle-même créée et imposée sous l'inspiration d'une pensée étrangère, voire hostile à celle dont le Canada français procède lui-même." Les Commissaires ne sont pas loin de croire que c'est pour jouer un sale tour à notre bon "vieux cadre juridique" que de méchants étrangers ont industrialisé le continent nord-américain. Ils s'inquiètent du cadre sans regarder le tableau. C'est un autre exemple de notre amour désordonné des beaux cadres. Ce chapitre mériterait une étude approfondie; je crois qu'on y découvrirait un parfait exemple de ce déterminisme dogmatique qui caractérise la culture intellectuelle traditionnelle du Canada français.

UNIVERS STATIQUE

Quant à cet ensemble de normes, de standards, de postulats qui forment les conceptions et les valeurs fondamentales d'une société et que nous avons appelées orientations culturelles, il semble bien qu'au Canada français elles soient assez près de la culture intellectuelle, du point de vue qui nous occupe ici. Aucune étude systématique d'ensemble n'a été faite là-dessus; en nous fondant sur certaines enquêtes plus générales, on peut

(suite à la page 13)

"LA FAUTE À PAPINEAU"

Jean-Charles Falardeau

JE choisis, presque au hasard (dans l'excellent recueil de textes publiés par Fernand Ouellet qui est le premier Cahier de l'Institut d'Histoire de l'Université Laval), ce passage des Résolutions de l'assemblée de Saint-Charles, le 24 octobre 1837, rédigées par Papineau:"... le gouvernement n'est qu'une simple institution humaine formée par ceux qui doivent être sujets à son action bonne ou mauvaise... les autorités publiques et les hommes au pouvoir ne sont que les exécuteurs des voeux légitimement exprimés par la communauté; honorés quand ils possèdent la confiance publique, et respecté aussi longtemps qu'ils jouissent de l'estime publique, et qui doivent être déplacés du pouvoir dès qu'ils cessent de donner satisfaction au peuple, seule source légitime de tout pouvoir..."

On croirait entendre Rousseau ou Jefferson. Et nous nous étonnons que ces idées aient pu être exprimées par un Canadien en 1837. Ou du moins, nous l'avons oublié, car on ne nous en a guère parlé depuis. J'éprouve, pour ma part, quelque difficulté à imaginer ce que fut cette époque des débuts de notre XIXe siècle. Elle se résumait, dans les cours de mes professeurs d'histoire, en une labyrinthique "question des subsides", suivie des "troubles" de 37-38 d'où émergeait, au chapitre suivant, la pure image de Mgr Bourget. De cette époque, Papineau fut le symbole après en avoir été le créateur.

Mais, relisant l'histoire, nous constatons que sa pensée fut loin de suivre une progression linéaire. Notre société ne l'écouta pas ni ne le suivit avec un enthousiasme global. Le parti républicain et patriote de Papineau ralliait, comme le rappelle Ouellet, "la moyenne bourgeoisie canadienne-française, certains libéraux anglais, les Irlandais, les cultivateurs d'origine américaine et les classes paysannes canadiennes-françaises." Par contre, lui étaient opposés, le clergé, les descendants de l'ancienne noblesse seigneuriale, les capitalistes et les cultivateurs anglais. Il faut, en outre, distinguer, dans la vie politique de Papineau lui-même, au moins deux périodes: celle d'avant et celle d'après 1837, et dans sa pensée, des antinomies successives ou simultanées.

Animé jusqu'à l'obsession par l'idéologie du peuple souverain ("nous avons tout fait pour le peuple, rien pour nous-mêmes"), il demeura le jaloux seigneur de Petite-Nation farouchement opposé à l'abolition de la tenure seigneuriale. Féru de l'histoire politique et parlementaire britannique, il retourna celle-ci comme une arme dans le flanc de l'oligarchie du Château. Jacobin et radical, opposé au théocratisme de l'Eglise canadienne, il ne cessa de défendre le clergé comme facteur de stabilité sociale. Persuadé d'une irréversible perfectibilité humaine, il s'est fait l'apôtre de politiques agraires archaïques. Ayant semé aux quatre vents de la province, durant vingt ans, les brandons d'émancipation révolutionnaire, il s'est effrayé de la révolte armée, conséquence de sa rhétorique, et s'est désisté de ses partisans. Vertigineux chef d'orchestre, il a incarné, dès son vivant, les contradictions de son propre mythe, dont purent se réclamer les groupes les plus disparates, ecclésiastiques comme anti-cléricaux, libéraux avancés comme nationalistes conservateurs.

Malgré ses antithèses, Papineau fut foncièrement un réformiste libéral dont le credo politique dérivait en droite ligne des principes de la Déclaration américaine d'indépendance de 1776 et de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Ce n'est pas par hasard qu'il a fait inclure dans son fameux portrait de 1832, à portée de sa main droite, les oeuvres de Montesquieu, de Fox, de Benjamin Franklin. "Pour donner à un peuple l'entier exercice de ses droits, disait-il dans un discours de 1831, il faut aussi lui donner l'estime de lui-même, exciter une noble émulation, lui assurer la liberté du choix. Pourquoi dans le Bas-Canada seulement ne donnerait-on pas cette facilité au peuple comme on l'a fait dans les Etats-Unis et dans toutes les colonies anglaises. Le peuple exigerait alors que ses membres fussent à lui, qu'il dépendissent de lui et qu'ils servissent d'écho à ses sentiments..." Il était convaincu que les Canadiens français devaient assumer les traditions démocratiques sur lesquelles s'étayait déjà la civilisation américaine. Son rêve fut peut-être de devenir le président d'une république canadienne-française associée, de quelque façon, à la jeune république américaine. Son ambition fut sûrement de donner à son peuple une conscience politique. "Papineau était venu au monde, écrit Benjamin Sulte, pour faire l'éducation politique des Canadiens". Et c'est bien là le thème d'où sourdent toutes ses orchestrations.

Comment se fait-il alors que cette conscience n'ait pas éclos? Pourquoi ce qui devait être un commencement a-t-il été un avortement? C'est peut-être parce que Papineau lui-même n'a pas su ou n'a pas voulu aller jusqu'au bout de son rôle essentiel. Il avait préparé le scénario. Il a frappé les trois coups. Il semble avoir eu peur d'ouvrir le rideau. Le premier acte de l'oeuvre prévue, la

(*suite à la page 10*)

SUR LA CARTE ÉLECTORALE et quelques problèmes connexes

Fernand Dumont

DANS les discussions courantes sur nos innombrables problèmes politiques, notre carte électorale constitue déjà un thème classique. Qui ne serait pas inquiété par la disproportion étonnante entre la population de nos diverses circonscriptions n'aurait qu'à contempler le tableau que fournit la dernière édition de l'*Annuaire statistique de la Province de Québec, p 31-33(1)*. On y constate, du premier coup d'oeil, que 5,181 électeurs avaient droit, en 1956, à un député tout aussi bien que 135,733 autres. Si l'on se réfère aux résultats des quelques dernières élections provinciales, on relève aisément d'autres incidentes du même paradoxe. Nos meilleurs journalistes l'ont d'ailleurs fait avec pertinence. Limitons-nous à quelques exemples. En 1952, l'Union nationale, avec 50% des suffrages, remportait 74% des sièges. Plus avant, en 1948, le même parti obtenait un peu plus de la moitié des votes mais 82 sièges sur 92. Ce qui frappe et révolte davantage, dans un pareil système, c'est la situation des tiers partis. L'élection de 1944 fournit, sur ce point, une illustration tout à fait remarquable. Avec 507,801 votes, l'Union nationale remportait 48 sièges; avec 531,970, le parti libéral réunissait 40 députés; mais, des 191,720 votes qui lui avaient été accordés, le Bloc populaire ne tirait que 4 élus.

COMMENT PROCÉDER?

Tout le monde (sauf le parti au pouvoir, quel qu'il soit) est forcé d'être d'accord: il faut remanier la carte électorale. Mais c'est ici que le problème commence à se poser vraiment: comment procéder? Ce n'est pas le lieu de proposer de longues analyses statistiques; ce l'est peut-être d'essayer de cerner quelques aspects importants de la question.

* * *

La *représentation proportionnelle* est, on le sait, la réponse classique aux difficultés entraînées par la disproportion numérique des circonscriptions électorales. Pour en rappeler l'essentiel, rien de mieux que de recourir au grand mathématicien Henri Poincaré, qui en a élaboré une sorte de *type pur* dans une communication au *Comité républicain de la représentation proportionnelle*. Au lecteur qui voudra bien parcourir jusqu'à la fin la citation suivante, nous concéderons qu'elle n'a rien de très poétique (la politique, non plus, après tout):

"Si l'on veut faire élire, par exemple, 600 députés par un total de 9 millions d'électeurs, chaque député devra représenter la six-centième partie de l'ensemble du corps électoral, c'est-à-dire 9 millions divisés par 600, ou 15,000 électeurs, ce qui revient à dire que chaque député devra être élu par 15,000 suffrages ...) En supposant le nombre unique fixé à 15,000, chaque liste de candidats présentée dans les diverses circonscriptions obtient d'abord autant de sièges que la somme de ses suffrages contient de fois ce même nombre. Une liste ayant obtenu 54,000 suffrages a droit, par conséquent, à 3 sièges, parce que 15,000 est contenu 3 fois dans 54,000. Si une autre liste réunit 5,000 voix, elle a droit à 4 sièges, parce que 15,000 est contenu 4 fois dans 65,000 et ainsi de suite. Les suffrages non représentés c'est-à-dire les restes, sont ensuite additionnés dans l'ensemble des circonscriptions au profit de chaque parti. Si, par conséquent, les restes du parti A forment un total de 100,000 suffrages, il lui sera attribué 6 sièges supplémentaires, 15,000 étant contenu 6 fois dans 100,000. Ces 6 sièges seront répartis successivement entre les listes du parti A qui représente les forts restes" (*cf.* Lachapelle, Les régimes électoraux, *166-68*).

Tout cela est quand même bien ingénieux — et plus solide que les arguments de M. J.D. Bégin. Il y a un aspect personnaliste, dans ces calculs, et une volonté de justice qui vise à représenter chaque fraction de l'opinion proportionnellement à sa force numérique. Cette solution nous est d'autant plus sympathique que de superficielles objections lui ont été opposées, entre autre de favoriser le multipartisme. Le cas de la Belgique qui a connu, pendant longtemps, à la fois le scrutin proportionnel et le tripartisme suffirait à rendre vaine cette sorte d'argumentation. D'ailleurs un Québecquois n'a pas à se réjouir de notre bipartisme fatal.

Malheureusement, il nous semble que la représentation proportionnelle n'apporte pas une réponse satisfaisante au problème que nous posions au départ. Elle ne touche pas la question essentielle: la division de la carte *d'un pays concret* en circonscriptions électorales.

* * *

En effet, le député ne représente pas des électeurs abstraits, mais, si on nous permet cette expression, des *électeurs avec problèmes*. L'arithmétique peut nous indiquer, dans le Québec, la façon de répartir tous les électeurs entre quelques députés. Il reste que la carte électorale se superpose à d'autres cartes: certaines régions posent des problèmes beaucoup plus complexes et beaucoup plus aigus que d'autres. D'ailleurs (Gérard Filion l'a déjà souligné) le statut du député n'est

---

(1) Cette édition est de 1958. C'est évidemment aussi un petit problème politique que ce retard dans la parution de l'annuaire statistique provincial. Faut-il voir là une nuance subtile de la notion d'"autonomie"?

pas le même dans tous les secteurs: par exemple, il est évident que le député d'une région rurale est beaucoup plus accaparé qu'un député *de la ville*, victime (ou bénéficiaire) qu'il est de certaines traditions rurales qui s'attardent. Disons tout de suite que l'on a exagéré la portée de ce genre d'argumentation: il me souvient d'avoir entendu un partisan de M. Duplessis évoquer devant moi, en citant son maître, les "difficultés de la route" dans les territoires ruraux, pour justifier la disproportion entre comtés ruraux et urbains.

Dans cette direction de réflexion, le problème de la carte électorale se pose à un plan encore plus essentiel. Si les comtés électoraux sont découpés de la manière que nous connaissons, c'est sans doute, dans beaucoup de cas, non pas parce que les territoires correspondants forment des entités sociologiques ou politiques cohérentes, mais parce que certaines de leurs caractéristiques sociales favorisent ou ont favorisé le parti au pouvoir. De ce phénomène, les politiciens ou les organisateurs électoraux ont toujours eu une perception profonde. Il commence heureusement à en être ainsi des sociologues. Des travaux déjà nombreux poursuivis en divers pays sur la sociologie électorale, se dégage entre autres choses, une constatation remarquable: la liaison précise entre les conditions de vie, en particulier les occupations, et l'orientation du vote.

EXEMPLE RÉVÉLATEUR

Contentons-nous d'un exemple particulièrement révélateur. A l'occasion des élections de 1950, des sociologues britanniques ont étudié minutieusement les résultats électoraux dans 15 circonscriptions de la région de Glasgow et les ont mis en parallèle avec quelques caractéristiques sociales du territoire concerné (cf. Chrimes, ed.: *The General Election in Glasgow*). Voici la circonscription de Cathcart: l'habitat est le meilleur de la région, le taux de mortalité y est le plus bas, etc.; c'est là que les conservateurs réunissent leur plus forte majorité et les travaillistes leur plus faible niveau d'adhésions. Avec la circonscription de Tradeston, nous sommes en milieu ouvrier, aux logements insalubres et surpeuplés, etc.: les travailleurs y obtiennent leur plus forte majorité. La circonscription de Gorbals est plus misérable encore; le plus faible pourcentage du vote conservateur se rencontre là, ainsi que le meilleur résultat communiste. Un dernier cas, la circonscription de Catulachie: contrairement aux territoires précédents, elle présente une figure sociologique très contrastée (un quartier résidentiel, mais aussi deux zones de taudis); le nombre de votes conservateurs et le nombre de votes travaillistes y sont sensiblement égaux...

Ce sont là, il me semble, des observations troublantes (et nous pourrions évoquer, dans le même sens, des travaux de Pierre George en France ou ceux de Seurin pour les Etats-Unis). Elles indiquent la possibilité d'une manipulation très précise de la carte pour favoriser une tendance politique. Si vous êtes par exemple conservateur et que vous détenez le pouvoir, vous pourriez: 1) faire de petites circonscriptions dans les régions rurales ou à l'aise (disons Cathcart) et 2) remanier d'autres circonscriptions hétérogènes du point de vue sociologique de façon à conserver des majorités de ruraux ou de gens aisés(avec Catulachie). Evidemment on n'arriverait pas à obtenir tous les comtés: il y a bien trop de pauvres pour cela! Et puis, la sociologie électorale révèle certains phénomènes embêtant: ainsi, M. Goguel (cf. *Géographie des élections françaises*) a montré que le parti communiste obtenait des résultats excellents dans des régions économiques dynamiques et dans des zones misérables; il en a d'ailleurs fourni une explication tout à fait vraisemblable. Malgré tout, avec pas mal de sociologie, un technicien du parti au pouvoir pourrait faire du travail très efficace sur la carte électorale.

Comme je ne pose pas ma candidature pour cette fonction, je me contenterai d'une première conclusion très simple. Il faut continuer de réclamer, comme on le fait depuis des années, une refonte de la carte électorale. Mais si on ne veut pas se contenter d'une uniformisation numérique de la population des comtés, il faudra élaborer avec précision les critères et les valeurs à respecter en cette très grave affaire. Il semble aussi que ce travail devrait être confié à une commission peut-être permanente et qui disposerait d'une indépendance semblable à celle des tribunaux.

* * *

Ce n'est pas le lieu de proposer une liste de critères pour le découpage de la carte. Soulignons toutefois, en terminant, la complexité de la tâche. C'est la notion même de démocratie qui est, ici, en question.

A première vue, un sociologue serait tenté de choisir, comme référence privilégiée, l'homogénéité de la population. Sans se soucier trop du nombre des lecteurs, il chercherait à réunir dans une même circonscription les populations et les problèmes parents. Cela constituerait une meilleure méthode que celle qui prévaut actuellement. Mais, en pratique, ce serait difficile: les populations et les problèmes semblables ne sont malheureusement pas toujours contigus sur la carte. Surtout, cela provoquerait, sans aucun doute, un simple déplacement de la difficulté — de la carte à la Chambre d'assemblée. On ferait de celle-ci un lieu de rencontre de tous les antagonismes sociaux: étant donné que l'Etat (dit-on) doit représenter le bien commun, 25 pour cent de ruraux ne doivent pas être utilisés (comme c'est le cas présentement) pour effacer les exigences de 75 pour cent d'urbains; mais l'inverse est également vrai... On risquerait, de toute façon, de faire des comtés des entités politiques tout à fait analogues aux *pressure groups:* on sait la difficulté

que l'on éprouve à empêcher ceux-ci de faire éclater l'Etat en intérêts d'autant plus contradictoires qu'ils sont mieux structurés. Songeons, par exemple, au Conseil économique français.

RÉALITÉ PROFONDE

L'antagonisme des conditions de vie et des classes est une réalité profonde de notre société; il ne faut pas chercher à l'enrayer par des mystifications. Mais ce n'est pas au niveau de l'Etat que cet antagonisme doit se manifester. Par ailleurs, le député n'oubliera pas automatiquement, le lendemain de son élection, le comté qui l'a élu, pour devenir "le député de la nation" — selon la fiction démocratique bien connue.

Si nous voulons que la circonscription n'ait pas pour seule signification d'être le lieu des calculs électoraux des partis, ou de constituer des factions sociales, on reconnaîtra que le problème de la carte électorale nous conduit à une dernière exigence. Il faudrait que chaque comté ne soit plus cette réalité abstraite qui s'anime périodiquement à l'occasion des élections, mais une véritable entité *politique*. Ce qui impliquerait que l'on donne beaucoup plus d'importance aux conseils de Comtés (ce que l'Angleterre a fait pendant la guerre et elle s'en est trouvée fort bien, comme l'on sait). Cela supposerait surtout de patientes tentatives, de la part des citoyens de cette province, pour promouvoir le dégagement d'élites politiques locales (conseils régionaux d'aménagement du territoire, etc).

JUSTICE CONCRÈTE

On me reprochera peut-être d'avoir débordé mon sujet. J'aurais voulu simplement suggérer, au contraire, que le problème de la carte électorale n'est pas un petit problème parmi d'autres, susceptible d'être inscrit sur un programme politique entre l'article 153 et l'article 155. Il pose toute la question de la justice *politique concrète* dans cette démocratie que pourrait être la Province de Québec: comment faire monter les problèmes des diverses régions au niveau d'une politique d'ensemble?

★

Il faut payer les étudiants

Georges Dufresne

A la thèse de l'éducation gratuite s'est ajoutée depuis quelques années celle du pré-salaire à partir du niveau universitaire, sinon dès l'immatriculation. L'expérience, en effet, avait vite démontré que sans pré-salaire l'éducation gratuite est un mythe, au moins pour les classes pauvres. Le maintien aux études d'un membre de la famille demeure une charge puisqu'il faut continuer à payer pour sa subsistance et aussi, d'une façon négative, puisque ce membre ne contribue pas au revenu familial, comme il le ferait s'il était entré dans le monde du travail. Donc le pré-salaire.

Cette conception du problème s'explique par les étapes de son évolution et elle est matériellement juste (il y a d'ailleurs chez tous ceux qui s'y opposent un pharisaïsme qui ne tarde pas à transparaître). Cependant la base de l'argument me semble mal choisie.

L'ÉTUDIANT UN APPRENTI

Même s'il est nécessaire qu'il ne soit pas plus difficile pour les familles pauvres que pour les autres de permettre à un fils ou à une fille de poursuivre des études, ce n'est pas surtout pour cela qu'il faut payer un salaire aux étudiants âgés, disons, de plus de 16 ans. La raison de le faire, c'est qu'ils ne sont plus des enfants mais des hommes et que leurs études constituent l'apprentissage de leur fonction sociale autant et de la même façon que l'apprentissage de l'ouvrier.

Tout le monde a constaté que les jeunes gens qui commencent à travailler dès la fin des études primaires ont, après quelques années, un point de vue plus réaliste, plus de maturité, que leurs camarades qui sont encore des étudiants. Evidemment il peut y avoir une maturité hâtive, une fausse maturité. Et le problème se pose dans le cas du travail à 11, 12 ou 13 ans. Mais lorsqu'il s'agit de jeunes gens de 16, 18 ou 20 ans, l'on accordera facilement que c'est l'excès de dépendance infantile qui a le plus de chances d'être anormale.

Or je pense que cet infantilisme des étudiants, ce retard à assumer leur condition d'adulte, est lié étroitement à la conception que nous avons des études supérieures. Tant que nous verrons en elles un perfectionnement de l'individu qui est antécédent, extérieur, au monde du travail, les étudiants continueront de mûrir plus lentement, de devenir adultes plus tard, que leurs camarades qui ont "commencé à travailler". Tant

que leur activité principale, c'est-à-dire leurs études, n'aura pas dans la société une valeur d'activité d'adulte elle sera pour eux un obstacle plutôt que le lieux de choix pour l'apprentissage de la maturité. N'est-il pas absurde et injuste que les jeunes gens qui ont le talent nécessaire pour faires des études avancées se voient refuser les chances d'accéder à la maturité qu'on accorde à ceux qui sont moins doués? Il en résulte d'ailleurs une perte autant pour la société que pour les étudiants eux-mêmes.

Une explication adéquate de cette situation serait sans doute fort complexe. Je me permets d'y voir surtout un anachronisme: une persistance de l'organisation sociale de type patriarcal dans une zone moins accessible que les autres à l'évolution. Quoi qu'il en soit, il me paraît urgent de modifier notre conception des études supérieures et de les accepter pour ce qu'elles sont principalement, c'est-à-dire un portique du monde du travail au même titre que l'apprentissage des métiers, par conséquent une activité d'adulte et non plus un prolongement d'une activité d'enfant. Ce changement me paraît urgent, parce qu'à mon avis, lorsque nous aurons accepté l'étudiant comme un jeune adulte au même titre que l'apprenti-ouvrier, nous serons mieux en mesure de sentir l'absurdité de certaines conditions qui persistent dans le monde de l'éducation: sélection des étudiants où les talents n'entrent en ligne de compte que d'une façon secondaire, infériorité du niveau des études, étudiants qui sont rétribués pour des travaux de vacances alors que c'est eux qui doivent payer pour travailler à ce qui est leur activité principale, les études, etc.

Et c'est ici, dans ce contexte, qu'il faudrait placer la question du salaire à payer aux étudiants. En effet, dans notre société au moins, le fait de mériter un salaire, d'être le gagne-pain de celui qui l'exerce, est en général une qualité essentielle du travail adulte. Il est illusoire de prétendre avoir changé notre conception des études supérieures tant que nous refuserons d'accepter ces études comme un travail méritant salaire, un apprentissage qui doit être rétribué comme les autres. Les deux sont inséparables et devraient avoir leur place à la base de notre pensée sur les réformes de l'éducation.

QUELQUES CONSÉQUENCES

L'adoption de ce principe fournirait une justification accrue à la nécessité de sélectionner les étudiants d'après leurs talents. Dans les métiers, on choisit les apprentis d'après leur aptitude et on se base sur leur rendement pour les garder ou les renvoyer. Si les étudiants doivent recevoir un salaire pour étudier, il est justifiable qu'on fasse enquête sur leurs talents avant de les accepter et qu'on les renvoie, c'est-à-dire qu'on les invite à s'orienter vers une autre fonction sociale, s'ils se montrent inaptes aux études où on les a acceptés. Sur ce point, je tiens à dire que les psychologues, les orienteurs professionnels sont déjà en mesure de faire une excellente sélection préalable et de compléter cette sélection par des examens périodiques au cours des études. Il faudrait que cette sélection soit ouverte à tous les jeunes et cela le salaire accordé pour les études le permettrait en rendant celles-ci aussi immédiatement attrayantes que l'entrée dans une autre zone du monde du travail.

A ceux qui objecteraient que l'adoption d'une telle politique provoquerait la ruée vers les études de candidats si nombreux que nos maisons d'éducation ne pourraient les absorber, il me paraît assez facile de répondre. Rien n'empêcherait de limiter les admissions au nombre de places disponibles, en ne laissant entrer que les candidats les plus doués. Cela vaudrait encore mieux que de laisser jouer comme aujourd'hui la fortune des parents ou le hasard d'une protection.

Une autre conséquence heureuse du salaire payé pour le travail d'étude serait de réduire au rang secondaire qui lui revient le travail de vacances. Actuellement, nous sommes dans cette situation absurde où le travail de vacances, activité accessoire de l'étudiant, est le seul qui lui mérite un salaire donc qui lui donne à ses propres yeux une valeur d'adulte, alors que son activité principale ,ses études, le replace dans la dépendance, la non-valeur, de l'enfant. Le salaire valoriserait son activité propre d'étudiant et le travail de vacances ne serait plus que ce qu'il mérite d'être: une activité secondaire dont la fin est de fournir à l'étudiant la première expérience de sa profession et d'élargir ses perspectives en le faisant vivre dans des milieux de travail divers.

Une autre objection que l'on fait à l'accès généralisé des jeunes ouvriers aux études, c'est qu'il en résulte une perte pour les élites ouvrières. Disons brièvement que si cette crainte nous paraît assez fondée devant un système de bourses qui fait du fils d'ouvriers un adopté des classes bourgeoises, la perspective nous semble moins sombre si, comme c'est le cas ici, les étudiants sont assimilés à des apprentis et reçoivent un véritable salaire. On peut concevoir alors, il me semble, une évolution favorable qui diminuerait la signification de ce risque.

J'admets enfin que cette conception des études supérieures comme un apprentissage professionnel ne doit pas être interprétée avec trop de rigidité. Il est évident qu'il faudra préserver une place pour les études supérieures en tant qu'instrument de culture. Mais je suis convaincu que cela peut se faire sans maintenir le règne des privilèges qui aujourd'hui encore assurent moins la vie florissante de la culture qu'ils n'entretiennent une forme particulière d'injustice sociale et le gaspillage d'innombrables talents.

★

Québec doit dépenser davantage

Roland Parenteau

ON a vu avec quelle frénésie le gouvernement provincial s'est mis à dépenser les fonds publics au cours de la dernière session. Attitude tout-à-fait nouvelle par rapport au comportement malthusien du gouvernement antérieur. Celui-ci, hypnotisé par le désir de réaliser l'équilibre de son budget, mesurait au compte-gouttes ses dépenses. Bien sûr, certains services, certaines classes sociales bénéficiaient assez facilement des largesses gouvernementales, mais il n'en reste pas moins que dans l'ensemble, le niveau des dépenses publiques s'établissait à un échelon très inférieur aux besoins urgents de la population en matière d'éducation et de services sociaux par exemple.

EXCELLENT PRINCIPE?

Les conceptions financières à la base de ce système ont souvent été exprimées par les ministres des finances qui se sont succédés au poste de grand argentier de la province: ne dépenser qu'en fonction des recettes courantes, réduire la dette le plus possible. Excellent principe à première vue, du moins pour un individu, mais principe depuis longtemps abandonné par la plupart des gouvernements. Il est admis en finance publique qu'un Etat qui effectue des travaux de nature permanente en grande quantité peut en reporter une partie du fardeau financier sur les générations futures. Dans cette optique un déficit budgétaire ou un emprunt ne sont pas du tout des actes honteux dont un gouvernement doit s'excuser.

Remarquons d'ailleurs que le déficit budgétaire a été utilisé à maintes reprises mais pas du tout dans l'esprit signalé plus haut. Par une curieuse coïncidence, les déficits les plus élevés se sont produits au cours des années d'élections.

DEUX RÉPONSES

Il peut paraître paradoxal de dire que le gouvernement de Québec n'a pas assez dépensé quand on sait qu'en 1959-60 le total de ses déboursés a atteint presque $600 millions, alors que cinq ans auparavant il ne s'élevait qu'à $350 millions environ. Il y a deux réponses à cela: d'une part les besoins de la population sont loin d'être satisfaits; d'autre part, les recettes fiscales ont subi elles aussi une hausse parallèle à celle des dépenses, hausse attribuable en grande partie aux concessions fiscales successives du gouvernement fédéral. Résultat net: surplus budgétaires, faibles mais significatifs, étant donné que tous les déboursés occasionnés par les travaux publics de toute nature sont inclus dans les dépenses.

Tous les gouvernements provinciaux n'ont pas procédé de cette façon. La plupart au contraire se sont révélés d'incorrigibles dépensiers, pour le plus grand bénéfice d'ailleurs de leurs citoyens, qui s'attendent bien un peu que les taxes qu'ils versent leur soient ristournées de quelque façon. L'Ontario par exemple ne craint pas d'assumer un déficit de quelque $204 millions en 1959-60, soit plus du cinquième des dépenses totales, qui approchent maintenant le milliard.

UNE POLITIQUE PROGRESSIVE

Il est d'ailleurs assez symptomatique de constater que pour la même année, la province de Québec a été celle qui a eu le moins de dépenses per capita de tout le Canada. Situation qui n'est pas nouvelle mais qui semble s'aggraver. Voici quelques chiffres qui indiquent la moyenne de dépenses de certains gouvernements provinciaux représentatifs en 1959-60:

Terre-Neuve	$137
Nouveau-Brunswick	131
Québec	108
Ontario	159
Saskatchewan	153
Alberta	208
Colombie	180
Moyenne du Canada	147

Il ne saurait être question évidemment d'ouvrir sans restriction les écluses de la dépense publique. Mais l'énormité et la diversité des besoins de la population du Québec sont trop évidents pour qu'un gouvernement se permette de garder aussi solidement serrés les cordons de la bourse. Certaines déclarations de feu le premier ministre Sauvé semblaient d'ailleurs nous engager dans cette voie. Une politique progressive de dépenses publiques exigerait cependant un programme complet et rationnel des services que les circonstances exigent de l'Etat, ce que nous ne possédons pas à l'heure actuelle. ★

La faute . . .

(suite de la page 5)

prise en mains de notre destin politique, n'a pas commencé.

Depuis ce temps, notre conscience a été bien tiraillée. Jamais encore n'est-elle devenue une conscience proprement politique. Je laisse deviner pourquoi. Nous continuons à résorber la politique dans une morale élémentaire. Le Canadien français n'est pas encore devenu animal politique. Il demeure un être électoral. Les vedettes qui, en ce moment de 1960, le fascinent, sont deux prêtres. Quels que soient les pertinents motifs de ceux-ci, ce qu'ils font n'en reste pas moins du catéchisme. Laurier disait, il y a déjà longtemps, qu'en politique nous n'avons pas d'idées, seulement des sentiments. Nous n'avons pas encore d'idées. Nous en sommes à la casuistique? Progrès? ★

L'art de la poudre aux yeux

Gérard Pelletier

Car il faut faire tout le mal ensemble afin que moins longtemps le goûtant, il semble moins amer, et le bien petit à petit afin qu'on le savoure mieux.

MACHIAVEL
Le Prince, Ch. VIII

S'IL fallait en croire M. Barrette, l'Union nationale aurait établi, au cours de la dernière session, un véritable *new deal* en matière syndicale. "Ce fut la session de l'éducation et celle des ouvriers" proclament les coryphées du parti. "Ce que depuis des années réclamait le mouvement ouvrier, nous le lui avons donné. La réforme de nos lois ouvrières est chose faite!"

C'est se vanter beaucoup.

Sans doute la dernière session de la Législature, après seize ans d'immobilisme ou de régression, a-t-elle fait un pas dans la bonne voie. Mais un tout petit pas, avec une démarche hésitante et timide. Tout se passe comme si l'Union nationale avait lu Machiavel avec beaucoup de soin.

En 1949, au moyen du Bill 5, M. Duplessis avait déjà tenté de "faire tout le mal ensemble afin que, moins longtemps le goûtant, il semble moins amer." Mais il avait façonné la bouchée trop grosse et son projet de loi, véritable camisole de force dans laquelle il voulait emprisonner les syndicats, dut être mis au rancart. Le coup avait raté. Par la suite, M. Duplessis en vota quelques sections: interdiction des grèves dans les services publics (Bill 60), retrait de certificat pour délits de tendances (Bills 19 et 20), etc. Mais on avait renoncé à l'attaque massive.

Récemment, le premier des Trois Grands de l'Union nationale ayant décédé, on songea, pour garder le pouvoir, à jeter un peu de lest. Mais Machiavel régnait toujours et le tandem Sauvé-Barrette prit bien soin que le bien fût octroyé "petit à petit, afin qu'on le savoure mieux."

Si, en effet, on compile un bilan complet des amendements apportés à la législation ouvrière au cours de la dernière session, il se résume à deux modestes changements auxquels le plus vif battage publicitaire ne pourra jamais donner figure de *new deal*.

En vertu du premier, le nombre des membres de la Commission de Relations ouvrières est augmenté et le quorum exigé pour une séance assure désormais qu'il y aura toujours parité de représentation entre le groupe ouvrier et le groupe patronal, chaque fois que la Commission s'avisera de siéger.

Sans doute est-ce là un sérieux progrès mais relevant d'une justice si élémentaire qu'on est porté davantage à déplorer l'état antérieur de la loi sur ce point qu'à faire grand cas du nouvel article!

En second lieu, un autre amendement donne à la Commission le pouvoir de forcer l'employeur à reprendre un employé congédié pour activité syndicale et à dédommager celui-ci des pertes qu'il aurait subies par suite de ce congédiement injuste.

C'est tout. Et au regard de celui qui connaît tant soit peu l'état des relations industrielles dans la province, c'est bien peu.

Soulignons d'abord que les deux amendements, si modeste qu'en soit l'ambition, ne résolvent même pas les difficultés précises auxquelles ils s'attaquent. Depuis toujours, les syndicats réclament le droit de nommer et de rémunérer eux-mêmes leurs représentants à la Commission. Qui contestera la justesse de cette réclamation? Si le mouvement ouvrier a droit à une représentation, c'est à lui d'en choisir les titulaires, et non pas seulement de suggérer des noms que le Ministère agréera ou rejettera selon ses humeurs du moment. De plus, ces représentants doivent être libres, ne dépendre de personne si ce n'est de leurs mandants. Or la loi, même amendée, maintient que les commissaires sont nommés par le gouvernement, payés par lui et *fonctionnarisés* du fait même de leur entrée en fonctions.

Depuis toujours aussi, le mouvement ouvrier réclamait le droit pour la Commission de Relations ouvrières de réinstaller un travailleur congédié pour avoir exercé ses droits syndicaux. Désormais, la Commission est autorisée à faire ce qu'auparavant on ne pouvait obtenir qu'après des procédures sans fin. Mais au lieu que sa décision en pareille matière soit finale, l'employeur garde toujours un droit d'appel devant les tribunaux civils. Ainsi, seuls les petits employeurs, hésitant devant les procédures à entreprendre, seront mis à la raison. Les grandes compagnies, une fois résolues à porter leur cause devant les tribunaux, pourront encore détruire l'organisation syndicale en faisant durer les procédures au-delà de la patience dont les ouvriers disposent pour faire face à leurs persécutions.

Voilà donc le fruit de cette "session des ouvriers."

Contre les syndicats jaunes, rien. Des associations dominées par l'employeur pourront continuer en paix de bloquer l'avance syndicale dans les firmes comme la Bell ou la Shawinigan. Contre les briseurs de grève, rien non plus. Les employeurs restent libres d'importer des travailleurs, sous la protection de la Police provinciale, pour

(*suite à la page 13*)

Notes sur l'élection provinciale

Pierre-Elliott Trudeau

NOUS n'avons jamais, à *Cité libre,* donné dans les "directives" à la veille des élections. Nous discutions de politique à longueur d'année et, tant que l'Union Nationale était au pouvoir, il eut été superflu d'avertir nos lecteurs que nous allions voter pour l'opposition. Cette fois encore, nous n'aurons pas à rompre la tradition!

J'éprouve toutefois, quant à moi, un léger besoin d'"expliquer mon vote", comme disent ces messieurs du Parlement. Ces dernières années, j'ai — à plusieurs reprises et publiquement — analysé les données du problème politique, et je ne crois pas devoir me défiler au moment où ce problème exige une solution électorale.

Je n'avais pas cru, après l'élection de 1956, que la conjoncture électorale de 1960 serait aussi simple qu'elle l'est. D'abord il y avait le Rassemblement qui, par l'éducation et l'action, se proposait d'élargir et d'alimenter la gauche démocratique. Puis il y eut l'Action civique qui, après la défaite de M. Drapeau à la mairie en 1957, s'organisait implacablement en vue des élection provinciales. Ensuite, en juillet 1958, le P.S.D. national résolut de s'inféoder à un nouveau "mouvement politique populaire ayant une base très large". Peu après (automne 1958), les partisans du Crédit social étaient conviés à se regrouper dans un vaste Ralliement créditiste. A travers tout cela et d'année en année, la Fédération libérale provinciale imposait avec de plus en plus de fermeté et de succès ses cadres démocratiques au vétuste troupeau libéral. Et enfin, il y a un an, le manifeste des vingt-et-un invitait les hommes de bonne volonté à réaliser un désir assez répandu chez nous: unir toutes les forces véritablement démocratiques contre l'Union Nationale.

QUATRE ANNEES DE DESARROI

J'espère pouvoir un jour faire l'analyse de ces quatre années. Il suffit de rappeler ici que la Fédération libérale accepta la formule d'union des forces démocratiques, alors qu'*à toutes fins pratiques* cette formule fut rejetée par l'Action civique et par le P.S.D. Ces deux derniers groupements étaient d'opinion qu'idéologiquement ils ne pouvaient pas discuter d'union avec un parti aussi "pourri" que le parti libéral, et que pratiquement ils n'avaient pas besoin de cela pour s'imposer à l'électorat.

Or, à l'heure où j'écris, il appert que d'une part l'Action civique ne présentera pas un seul candidat aux élections du 22 juin, cependant que plusieurs de ses membres seront actifs sous la bannière libérale; et que d'autre part le P.S.D. ne présentera qu'une couple de candidats, encore qu'une large faction du parti voudrait n'en présenter aucun. De la sorte, et par un juste retour des choses, ceux-là mêmes qui prétendaient "préserver" leurs électeurs contre d'"avilissants" contacts avec les Libéraux, aujourd'hui mettent ces électeurs dans l'obligation de voter libéral, sans condition et sans garantie. (Car devant le danger de mort où l'Union nationale met la démocratie, je ne crois plus qu'il soit question d'annuler son vote.) Les socialistes et les drapistes se sont gardé les mains pures... en se coupant les mains.

Je veux bien croire que les Libéraux bluffaient peut-être au moment où ils acceptaient de négocier, *même en dehors du parti libéral,* une formule d'union des forces démocratiques. Je pense aussi que depuis la mort de MM. Duplessis et Sauvé et le retrait de l'Action civique, les Libéraux sont vraisemblablement ravis que cette union ne se soit pas réalisée. Je sais même qu'ils refuseraient aujourd'hui de se compromettre avec trop d'hommes de la "gauche" démocratique, voire même avec d'authentiques indépendants.

LE PARI DÉMOCRATIQUE

Mais enfin ces convictions, que je partage avec bien du monde, n'ont pas été mises en preuve devant l'opinion publique, et cela à cause de la piètre stratégie de l'opposition non libérale. Au contraire, aux yeux de l'électorat d'opposition, seul le parti libéral a accepté le pari démocratique, alors que les autres partis redoutaient "que le grand nombre ne se serve de la règle démocratique pour les transformer véritablement." (*Cité libre,* no 22, p. 29) En conséquence, cet électorat sera justifié, autant en théorie qu'en pratique, d'appuyer carrément le parti libéral aux élections prochaines.

Il va sans dire, mais cela ira peut-être mieux en le disant, que je ne suis pas autrement fier d'avoir à faire ces constatations. Mais si je ne les faisais pas, je renierais le long manifeste publié dans le numéro sus-dit de *Cité libre,* et je reculerais devant la logique à laquelle je risquais d'être pris en jouant à "démocratie d'abord". Car il est certain que si, par exemple, le P.S.D. avait appuyé l'union des forces démocratiques et que les Libéraux l'avaient repoussée, je serais aujourd'hui justifié de conclure que tous les démocrates sincères auraient à voter contre les Libéraux et à appuyer le P.S.D.

Mais comme question de fait, le P.S.D. et l'Action civique ont choisi d'être, ces années dernières, doctrinaires dans la pensée politique, intolérants dans l'action démocratique et lunaires dans la stratégie générale. Le résultat net, c'est que le parti libéral a obtenu à peu de frais le monopole des votes oppositionnistes. Et le corollaire, c'est qu'un René Levesque — soudain désireux d'exercer une action électorale — se trouve dans l'impossibilité pratique d'agir ailleurs que dans le parti libéral.

Tant mieux pour ce parti: je ne lui reprocherai pas sa bonne fortune. Mais lui, il ne m'empêchera pas de conclure que beaucoup de ses électeurs du 22 juin prochain exerceront une option de moindre mal, motivée surtout par la réalité tactique. Certes, j'admets que dans le programme libéral il y ait matière pour une action réformiste qui pourrait bien durer quelques années. Mais je n'y ai pas vu ébauchées de véritables réformes de structures (sauf celles — généralement assez effarantes — qu'on songerait à baser sur le rapport de la Commission Tremblay). Et je ne m'illusionne toujours pas sur le désintéressement de ceux qui financent la campagne électorale.

ET APRES?...

Qu'arrivera-t-il après les élections?

Le prophétisme serait ici parfaitement oiseux. Toutefois il serait bon que dès maintenant tous les hommes d'opposition soient résolus de ne pas répéter après juin 1960 l'indécision de 1952-1956, ni le désarroi de 1956-1960.

Cela sera d'autant plus difficile que la conjoncture peut s'avérer extrêmement confuse.

Si, par aventure, les Libéraux gagnaient la prochaine élection, il est à prévoir que les cadres démocratiques encore trop frêles de la Fédération libérale seront broyés sous la ruée des affamés vers la mangeoire. Si, par contre, les Libéraux étaient battus aux élections prochaines, un vacuum sera créé, plus ou moins grand selon l'ampleur de leur défaite.

Mais dans un cas comme dans l'autre, ce serait une erreur de croire que le nouveau parti C.T.C.-P.S.D. aura automatiquement les voies libres. Car Drapeau et l'Action civique peuvent ressusciter autant des cendres libérales que de celles de l'Union nationale. Et le parti libéral lui-même, s'il est battu mais seulement de justesse et s'il choisit de "tomber à gauche", peut continuer d'apparaître comme une option valable à bien des démocrates.

Alors il faudra de nouveau chercher une formule pour faire l'unité des forces réformistes. Et j'espère que cette fois, on mettra moins d'obstination à ne pas comprendre l'urgence pour notre Province du mot d'ordre "Démocratie d'abord".

★

La démocratie . . .

(suite de la page 4)

émettre une hypothèse: le Canadien français conçoit la nature, le milieu humain et l'individu comme des phénomènes qui font partie d'un univers statique. Dans ce monde fermé, chacun accepte la place qui lui est impartie et les événements avec résignation et fatalisme. Les proverbes et les dictons du genre de "ce qui devait arriver arrive" "quand on est né pour un petit pain", "c'était écrit," "il faut prendre son mal en patience," "tout finit par s'arranger" abondent dans la langue populaire. Dans un tel système, le changement s'explique surtout et se justifie par la chance, le merveilleux et le miracle; l'action de l'homme sur la nature et son milieu est très restreinte et ne dépasse pas certaines limites fixées par la tradition. Dans ce milieu, il ne s'agit pas tant d'agir sur le milieu que d'essayer de prévoir comment les événements se dérouleront. On envisage la politique un peu comme la température: les prévisions électorales forment le gros des activités politiques du grand nombre.

Je ne sais pas ce que l'abbé Pierre dirait de la vie politique des Canadiens français. Il semble bien que nous faisons subir à la démocratie le même sort qu'aux pages de l'Evangile dont il parle. Le sûr c'est qu'il ne faut pas compter sur les successeurs et les continuateurs de M. Duplessis pour changer ce climat politique: il leur est trop favorable.



L'art de la poudre aux yeux

(suite de la page 11)

neutraliser l'effort syndical dans les conflits majeurs. Et l'on pourrait aligner ici des pages et des pages de réclamations légitimes qui n'ont même pas été considérées.

Session des travailleurs? Non. Un peu de sucre sur la pilule amère. Et pas trop, encore, pour ne pas indisposer les grands employeurs, bailleurs par excellence de fonds électoraux.

Si la fièvre quadriennale, heureuse maladie qui rapproche du peuple électeur les gouvernements les moins démocratiques, si cette chance des petits n'apporte rien de plus *avant l'élection*, on tremble d'imaginer ce qui suivra la consultation électorale, dans l'hypothèse où l'Union nationale serait reportée au pouvoir.



Les DESSOUS de la CENSURE

André Lussier

"La purification de la mort à laquelle on se donne. L'embrassant, on échappe à toute connivence avec la bassesse."

SAINT-DENYS GARNEAU

JE le concède volontiers: la colère m'a gagné. Une sainte colère à ce qu'il me semble, et qui s'est fait attendre. Mon aveu n'aura pas pour fin l'expiation, mais un espoir de contagion. La censure, au Canada français, a trop péché impunément.

Méfions-nous des colères, bien sûr. Mais méfions-nous aussi de n'en jamais faire. L'esprit de soumission ne dépasse que très rarement celui de démission. Il le camoufle ou cherche à l'excuser. La colère, dans l'absolu des choses, vaut bien moins que la sérénité. Mais il me suffira de savoir qu'il y eut déjà des âmes de géants qui, sans préjudice à la sérénité, ne se leurraient pas dans une commode quiétude. Mounier ne s'écriait-il pas: "Bernanos, prenez le fouet."

Cette fois donc, c'en est trop. Demandons à la censure ses papiers et tentons un regard sur son identité.

La perpétuelle sensation d'étouffement que provoque notre morale-censure traverse des moments parfois critiques. Nous savons, par exemple, que notre censure s'expose dans toute sa grotesque nudité particulièrement au cinéma. Ce dernier nous servira donc de point de départ. Au Canada français, les grandes oeuvres cinématographiques nous sont presque toutes livrées à l'état de cadavres. On les a saignées pour les blanchir. *Ad usum Delphini*. On nous retire la vérité. On nous sert sur la vie un mensonge. Mensonge qui, je voudrais le démontrer, nous rend prisonniers de ce prétendu mal dont il voudrait nous préserver. Une des récentes malhonnêtetés de la censure me donna la nausée: on a cisaillé pour nous *Les Sorcières de Salem!* L'accusé qui censure son propre procès! Les omissions cherchaient à conserver un masque vertueux à ceux dont Miller voulait dévoiler le visage ignoble. Oh! ces ciseaux de la pureté! Quel étalage édifiant de cadavres, à perte de vue. Et j'en viens à penser à la couverture de *Time Magazine*, aux ballets africains et quoi encore? Des seins, des seins, des seins, la chair, le corps, la femme... ce qu'il y en a de choses à rayer dans la Création imprudente de Dieu! Tout au moins pour notre cher petit peuple dont seule l'émasculation totale rendra la quiétude d'esprit à beaucoup de ses éducateurs. Petit peuple pour lequel ces derniers réclament un univers angélique.

Chaque fois que notre censure nous rappelle que nous avons les yeux bandés, nous entendons une voix qui nous souffle: "Avec sollicitude, je viens encore te mettre les doigts sur les paupières, mon fils, afin de te préserver des tentacules contaminées du monde séducteur. Ne cherche pas à comprendre ce mystère de l'obéissance." Oui. Anesthésie qui rend la mort séduisante. Morphine, euthanasie.

CENSURE RÉTROGRADE

Chaque société, dit-on, a les prêtres qu'elle mérite. Ainsi en va-t-il des censeurs. Si rien, en chacun de nous, n'avait jamais appelé la censure telle que nous l'avons, elle n'aurait jamais pu voir le jour ou survivre. Une censure, rétrograde et dérisoire comme la nôtre, ne peut tenir le coup que si elle répond à un appel qui vient des profondeurs primitives de l'âme, au niveau du pseudo-sacré magico-religieux. Si les autorités provinciales ont cru devoir nous imposer comme censeurs ceux que nous savons, c'est qu'elles connaissaient à fond la température interne du milieu. Elles savaient que *ça* passerait; non pas inaperçu, mais intouché, comme un tabou. Ces autorités exploitent le fait que, comme peuple, nous n'avons pas souvent la fièvre. Qu'est-ce donc qui nous retient d'y toucher, à ce tabou, à cette morale-censure qui dégage une odeur si morbide, qui sent tellement l'infantilisme pathologique? Censure sans le moindre respect pour l'intégrité d'une création intuitive. Combien de grandes oeuvres défigurées par nos amputations puritaines! Avec quelle irrévérence disgracieuse on coupe, et on coupe toujours! Peu de peuples dépensent plus d'énergie que le nôtre à voiler la face du monde. Un ciseau affolé à défaut d'un cerveau qui pense. Qu'est-ce qui nous retient, sinon l'ombre de ce monstre sacré qui triompha avec l'Inquisition pour ne plus jamais mourir? Nos craintes lui soufflent vie.

Notre censure se manifeste en surface par la coupure. Que coupe-t-on? Quels sujets donnent l'alerte? Surtout l'irrévérence à l'endroit de l'Eglise et les plongées plus ou moins intenses dans les expériences amoureuses telles que l'artiste sent qu'elles sont vécues. Alors, nous coupons au nom de quoi? Au nom de qui?

On ne peut plus laisser dire que c'est purement au nom de la vertu, gage de salut; que la dignité de la morale chrétienne et du mariage le demande. Illusion, duperie, ignorance ou hypocrisie

bien souvent que cet alibi. Je ne dis pas que nous sommes tous de mauvaise foi, ce serait du fanatisme. Mais je réclame pour tous le droit de ne plus prendre des vessies pour des lanternes. On ne doit plus négliger le fait que l'intention consciente, surtout en matière de discipline morale, cache souvent sous de beaux atours la vraie motivation, sous-jacente celle-là, de nos actes. Ceci vaut et pour ceux qui commandent et pour ceux qui se soumettent. Ce sont ces masques-là qu'il nous faut scruter. Le Dr Nodet, psychanalyste catholique, disait: "Il faut une oreille très humble et très prudente pour savois écouter Dieu sans lui prêter le langage du sur-moi" i.e. le langage de nos inclinations inconscientes à la tyrannie morale et à l'auto-punition. Une boutade dit bien la vérité: "Dieu a fait l'homme à son image et l'homme le lui rend bien." Le besoin de masquer un faible pour la tyrannie morale en éducation amène l'homme à se convaincre qu'il agit au nom de Dieu. Le penchant pour la domination devient le culte de l'autorité et de la discipline; le vice de la soumission passive se camoufle en vertu d'obéissance. Plus de dix années de contact très étroit, par profession, avec les souterrains plus ou moins névrotiques de notre milieu, années de recherches et d'enseignement, me donnent voix au chapitre. Quand je dis: illusion, duperie, mensonge, je le fais sous la dictée de ma conscience et de mon expérience; je le fais au nom d'une des vérités les plus bâillonnée chez nous, la vérité du charnel. J'essayerai de me limiter aux répercussions proches et lointaines de cet unique aspect d'un problème sans doute plus vaste. Je précise toutefois qu'à mes yeux, c'est là, dans le sort que nous réservons au charnel, que se situe le plus grave du danger moral ou pré-moral qui nous menace comme groupe. Peu m'importe qu'on m'accuse de m'intéresser trop aux couches dites primitives et instinctuelles de la personne, puisque l'expérience clinique me donne plus que jamais la conviction que c'est là que nous sommes malades. Et tant que nous serons malades à ce niveau-là, nous devons nous méfier de notre spiritualité et de notre morale.

Je ne souhaite pas, par ailleurs, qu'une sexualité brutale et primaire, sans transposition, envahisse la production cinématographique ou littéraire. Le roman a suffisamment péché dans le sens d'un emprunt forcé à une pensée freudienne défigurée. C'est de l'artifice et non de l'intuition spontanée.

DES TENDANCES REFOULÉES

Nous ne saurons jamais avec assez de lucidité, combien nous souffrons gravement d'une maladie qui est l'apanage du puritanisme occidental, maladie qui se définit par l'isolement de tout un régistre de vie; régistre où se joue le sort des tendances instinctuelles et affectives, sexuelles d'abord. Quand elles sont mal accueillies par la raison ou la morale, ces tendances établissent vite des bases inconscientes d'opération. Elles y ont leurs lois propres et un dynamisme profondément secret... "Elles sont (alors) un mobile permanent de nos actions, mobile inconscient qui peut laisser croire que nous avons obéi seulement à des motivations délibérées. Et c'est toute l'équivoque d'une intelligence qui se croit libre et qui trop souvent n'est que serve." (Dr Ch. H. Nodet. *Suppl. de la Vie Spirituelle* 1946). C'est là une des découvertes les moins contestées de la psychanalyse, découverte prometteuse et embarrassante. Il saute aux yeux d'un grand nombre d'observateurs étrangers (catholiques) que notre maladie grave tient de l'asservissement morale. Nous sommes contaminés par les contre-offensives de ces mêmes tendances instinctuelles que nous croyons obstinément et si naïvement avoir réduites au silence. Ces tendances biologiques, une fois refoulées dans l'inconscient, savent revenir à la charge, de façon désormais à déjouer notre censure individuelle; en effet, elles "se travestissent en vertus, en apparences vertueuses, venant à la rencontre des vraies vertus, qu'en réalité elles contaminent." (Dr Nodet). Sexualité avortée et soumission passive font bon ménage, de même que la sexualité régressive et l'inclination à l'autoritarisme.

UNE MORALE MALSAINE

Il existe une telle chose qu'une morale malsaine, morale qui trahit l'état d'alerte auquel oblige une grossière mise à l'écart de nos composantes instinctuelles (sexuelles). Morale responsable du fait que dans notre milieu, surtout bourgeois, la sexualité ou bien se meurt ou bien s'égare dans un tumulte de protestation pour la vie.

Nous sommes pris dans l'engrenage d'un cercle vicieux: plus la morale fait la guerre à l'instinct, plus l'instinct s'adonne à des retours sournois, ce qui à son tour rend la morale plus vigilente. Mais illusion et mensonge disions-nous que cette prétendue vigilence de notre morale-censure. Est-ce protéger les jeunes (et les autres par-dessus le marché!) que de leur fermer les yeux, que de leur présenter un monde édulcoré, arbitrairement amputé de toute une couche de son être? Mensonge sur la vie, duperie sur le jeu des tendances dans les profondeurs de l'être. Notre morale-censure ne réussit que trop souvent hélas à faire taire l'instinct, le forçant ainsi à son activité souterraine et déguisée. Victoire par la mort. Victoire qui, sous son voile janséniste, se définit par l'échec dans la névrose, dans la sécheresse de l'inhibition. Notre éducation morale nous invite à accorder aveuglément plus de prix à la virginité d'une quelconque femme desséchée, chez qui se meurt la générosité, plus de prix qu'à l'élan peut-être généreux d'une mère célibataire, pleine d'humilité et d'amour. Quand cette censure-là triomphe, le produit qui en sort n'est pas rendu meilleur;

il est faussé, vicié. La victime est coupée de ses sources naturelles de vie. Elle entre alors en lutte contre elle-même.

L'éducation de nos enfants, dans la famille et à l'école, excelle à produire une condition morale anémique par la rigidité et le scrupule, et elle engourdit la libre et généreuse conquête de la perfection. *Notre* éducation morale excelle à faire naître dans l'âme de nos enfants le monstre de la terreur. Je ne suis pas seul à ne pas constater les effets que devraient produire cette préséance que, selon la lettre, nous accordons à l'amour. A l'âge de cinq ans, période du premier grand éveil de la sexualité et de la raison, à l'âge des premiers soupçons de la liberté, voici qu'un enfant au soir de son initiation au catéchisme, pose à son père sa première question *religieuse:* "Est-ce vrai que le démon me guette et peut venir par ma fenêtre (pour m'induire au mal)?" Sa deuxième question portera sur l'enfer! La soi-disant morale a vite fait de semer la panique dans une âme fraîche et toute frêle. L'enfant va sentir très fort le besoin d'un protecteur et va sentir encore plus fort toute la sécurité qu'il y a à ne rien oser, de crainte de se voir précipiter dans le gouffre de l'enfer par les griffes d'un démon hideux. Morale criminelle que celle qui exploite ainsi l'âge encore le plus vulnérable. Cette terreur des petits, je ne l'invente pas. Et qui plus est, elle se retrouve à tous les âges, faufilée partout, avec toute la force de son pouvoir d'anéantissement du spirituel. Avec le temps, cette terreur s'infiltre dans les couches inconscientes où elle trouve carte blanche pour ses ravages. Elle se manifestera de nouveau au grand jour, une fois seulement que tout sera suffisamment rongé par la peur. Le "poison généralisé" dont parle St-Denys-Garneau dans son *Journal.* Une fois seulement que les ailes n'ont plus de ressort. Et en guise de remède à cette infirmité nous offrons une consolation: celle de voir la Mère couveuse qui veut donner plus d'étendue à son aile protectrice.

L'ESPRIT DE LIBERTÉ

Chez nos garçons, *notre morale* contribue pour beaucoup à favoriser le sacrifice de l'agressivité libre et conquérante. L'autorité et la soumission règnent à la manière des tabous. L'étude de l'inconscient ne manque pas de faire la preuve d'une relation de cause à effet entre une sexualité refoulée et le refuge dans la soumission. *Notre morale* imprègne, au point le plus vulnérable de la sensibilité, le sentiment omniprésent que c'est le propre du fils infâme que d'entretenir des désirs de libération personnelle. Les responsabilités ici se conjuguent. L'autoritarisme supporte mal l'esprit de liberté; il y voit obsessivement son épée de Damoclès. Une mentalité autoritaire ne se sent heureuse qu'une fois réussie, chez les autres, la paralysie de l'initiative indépendante. Notre milieu tend à ne réserver de place de choix qu'aux automates de tout repos, à ceux qui ne remettent jamais rien en question. Au Canada français, plus un homme se rapproche de son originalité propre, plus il est suspect et tenu à l'écart; plus un homme est libre, moins on le consulte. L'obéissance et la soumission peuvent être des vertus, je n'en doute pas. Mais dans les faits, on y découvre le plus souvent un travestissement du besoin infantile de plaire, un refuge régressif pour ceux que la responsabilité personnelle effraie. Esprit de soumission qui s'installe toujours au prix de la dévirilisation.

Je me rappelle ce prédicateur si populaire, disant à son large auditoire son admiration pour la noblesse de comportement d'un jeune marié. De retour de son voyage de noces (15 jours!), ce jeune homme lui confiait qu'en *signe* de respect pour son épouse, il était fier de la ramener en toute virginité. Dignité? Grandeur d'âme? Peut-être bien. Vous allez penser que pour moi, ça sent mauvais. Eh bien! cent fois oui! Cela m'inquiète profondément, et le prédicateur, lui, me scandalise. Il traîne son troupeau dans la névrose. Il accentue les malentendus qui rongent le bonheur de la vie conjugale. Cette anecdote témoigne fidèlement d'un aspect au moins de *notre* éducation morale.

SEXUALITÉ ET PLAISIR

Le problème serait fort simplifié si nous avions la sincérité d'avouer que pour nous, la sexualité est *chose vulgaire,* le domaine par excellence du diabolique *Prince de ce monde* qui nous invite à nous y vautrer. Nous sommes si dangereusement manichéens; nous ne voyons que double: le Bien et le Mal, l'Esprit et la Chair. Tout l'un ou tout l'autre. Dans nos conceptions sur la sexualité, nous n'avons pas encore, quoi qu'on dise, dépassé les aspects procréation et *plaisir.* Le *plaisir,* quel mot est plus explosif chez nous! Jamais réflexe n'aura été plus vif, déclenché au plus intime de nos entrailles; il se traduit vite par une sensation de malaise, sécrétion de l'idée de mal, de péché, bacchanale éhontée qui étouffe le divin. Le *plaisir,* sorte de concession à laquelle Dieu se serait vu forcé pour garantir l'espèce. De tous les côtés, le *plaisir* n'est que piège: ou bien il nous précipite dans les bras du *démon;* ou bien il fait de nous les serviteurs involontaires de l'espèce. Quand on est trop *obsédé* par la pensée de voir tout le monde sombrer dans le gouffre de l'érotisme, c'est qu'on y a soi-même mal renoncé. Si nous avions une connaissance plus honnête de l'oeuvre de Freud, il nous eût été sans doute salutaire de constater avec lui que c'est une évolution naturelle, d'essence psycho-affective d'abord, nourrie à la source de l'instinct, qui mène l'homme et la femme, dans l'orientation de leurs désirs, au seuil de la paternité et de la maternité. Et non pas la

résignation à la progéniture en tant que frais du *plaisir*. Freud a démontré que l'accès à l'esprit de paternité et de maternité repose sur la conquête de la génitalité qui, elle, ne peut venir que de l'intégration de toutes nos composantes instinctuelles (hédonistes, sexuelles, agressives), synthèse ascendante pour le compte d'une orientation désormais altruiste. Donc, pas d'amour altruiste sans génitalité et partant sans un premier mouvement de sain consentement à l'hédonisme primaire, naturel, indispensable à la vie de l'enfant. N'a-t-on pas souvent prêché chez nous qu'il ne fallait pas laisser le bébé (surtout mâle!) caresser le sein qui le nourrit; qu'il fallait freiner les tendances hédonistes buccales des bébés; qu'il fallait conjurer dès son apparition (vers quatre ans) la tendance naturelle des petits enfants à l'exubérance exhibitionniste vers laquelle les pousse un fier orgueil spécifiquement sexuel: ainsi le petit garçon qui valorise son sexe, la petite fille qui valorise tout son corps et le fait danser sans fausse pudeur. Hélas, oui, la sexualité de nos enfants est vite happée par le scrupule. Le dressage moral, inspiré par la seule obsession du vice, ne tarde pas à surgir. Petite morale. Morale d'éteignoir. Morale mesquine. Morale en somme blasphématoire, à son insu.

ESPRIT DE PAUVRETÉ ET IMPUISSANCE

Sans trop risquer de perdre de vue notre sujet, prolongeons encore notre regard sur les conséquences d'une sexualité mal épanouie, afin de voir comment l'exercice de la vertu de pauvreté peut en être affectée. L'expérience clinique nous a fourni des preuves devenues classiques du fait que c'est presqu'une impossibilité psycho-biologique que de rester fidèle à l'esprit de pauvreté quand la sexualité (au sens large) est insuffisamment intégrée dans la synthèse finale de la personnalité.(1) Des communautés religieuses, par leur exemple, nous confirment que le voeu de pauvreté prononcé individuellement, ne constitue pas une garantie contre les abus auxquels peut s'adonner le groupe. Le psychanalyste sait que l'argent peut devenir le véhicule de la libido. Une sexualité non épanouie fait un bond en arrière et s'engage dans les sentiers de la puissance et de la cupidité. Le groupe se charge de ces poursuites pré-oblatives, pré-génitales. Ces sentiers d'intérêts dans lesquels la communauté se précipite dispensent les individus, pris séparément, de lutter pour ou contre la recherche de compensations souterraines rassurantes; je pense évidemment aux individus pour qui, inconsciemment, pauvreté veut dire impuissance. L'humble et discret charpentier de Nazareth se sentirait-il chez lui à Montréal? Je ne suis pas en mesure de juger, mais l'expérience clinique et le scandale me font assimiler la scène du retour du charpentier à celle des tentations du Christ sur la Montagne: "Je te donnerai toute cette puissance, toutes ces richesses et la gloire..." Pourquoi ces déviations-là échappent-elles à la censure? Elles sont pourtant bien de la sexualité égarée!

Rien de moins étonnant pour le psychanalyste que de voir le même milieu favoriser à la fois de pareilles caricatures de la vertu d'une part et de l'autre une écrasante morale sexuelle. Les unes sont le réflexe conditionné par l'autre. Le même raisonnement vaut pour le paternalisme et l'autoritarisme. Quand l'exercice de l'autorité est tel que seule la soumission débonnaire fait bonne chère, il trahit la présence ou d'un sadisme ou d'un narcissisme secrètement gonflés. Caricature de la paternité et de l'autorité vraies. C'est l'abc de la psychologie de l'inconscient.

LA FRIGIDITÉ

Chez nous plus qu'ailleurs, semble-t-il, nous relevons une proportion alarmante de femmes qui, sur le plan physico-biologique, n'atteignent pas un épanouissement pleinement satisfaisant dans leur vie sexuelle. La frigidité ou le dégoût sont la règle. Ce qui nous informe que nos hommes ne sont pas encore des tout-puissants! Sommes-nous vraiment portés à considérer la chose comme un mal? Notre morale-censure regrette-t-elle cette frigidité? Ne sautons pas trop vite, pour répondre, sur nos manuels de philosophie et de morale, où, sur papier, la sexualité et la femme ne sont pas nécessairement traitées en parents pauvres. Répondons avec ce qu'on a fait de nous et peut-être concéderons-nous que nous serions tentés de voir dans notre demi-sexualité une faveur providentielle. La sexualité, chez nous, n'est pas un bien que l'on assume et canalise, c'est un mal auquel on résiste. Tout au plus, on fait à la sexualité la charité de la considérer comme un besoin qui a droit à son apaisement chez les plus faibles. Pour ces derniers, il y a le mariage. Pour les autres, la vie religieuse les dispensera de s'abaisser. On aura beau me mettre le nez sur des textes plus édifiants et me dire que depuis dix ans "ça bouge", je continuerai d'apprécier les choses en fonction du vécu qui s'observe. La sexualité pour nous est encore une étrangère parasite. On nie aux forces instinctuelles, nourricières de tout le dynamisme de l'organisme, la part première (génétiquement) et indispensable qu'elles ont dans la charpente totale de la personne. Elles sont vues comme un facteur moins que secondaire dans la perspective du Salut éternel. Rien de plus logique alors que de les mépriser. Nous sommes, comme groupe, spirituellement très près de ces chrétiens du début du Moyen-Age qui, obsédés par l'imminence de la fin du monde,

(1) Voir: Gregory Zilboorg "Considérations psychiatriques sur l'idéal ascétique" dans **Ascèse chrétienne et l'homme contemporain. Cahiers de la Vie Spirituelle, 1951.**

jetaient l'interdit sur toute la Nature pour s'assurer une place au Paradis des purs.

Notre attitude à l'endroit de la sexualité est indissociable de notre condescendance androcentrique et phallocentrique à l'égard de la femme. Pourquoi saint Thomas d'Aquin a-t-il jugé à propos de rappeler qu'un certain évêque avait mis en question l'existence d'une âme chez la femme? Ou encore, relisons: "Le sexe masculin est assurément plus noble que le sexe féminin... Toutefois, afin que le sexe féminin ne fût pas l'objet du mépris, il importait que le Christ prît sa chair d'une femme..." Plus loin: "Dans la conception d'un homme par une femme, il n'y a rien d'impur... Cependant, concédons là une certaine *impureté:* le péché est en cause, pour autant que la convoitise accompagne toute conception..." (saint Thomas S.Th. *III Quest* 31-art.4) Psychologiquement, nous n'avons pas changé ces données d'un iota. Nous nous en sommes gavés pour le plus grand empêchement d'une vie affective saine. A mille lieues de moi l'intention de discréditer saint Thomas; ce serait simplement grotesque. Il a dit sur l'émotivité les plus belles choses, et en abondance. Ce qui ne fait qu'accentuer mon étonnement de voir avec quelle obstination nous avons chez nous accordé un traitement de faveur aux quelques paroles susceptibles d'empoisonner l'amour charnel.

VIRGINITÉ ET MATERNITÉ

Nous savons aujourd'hui que les femmes de notre milieu sont amenées, en grand nombre, consciemment ou inconsciemment selon le cas, à désirer la maternité sans passer par la sexualité. Les faits nous disent que *notre* éducation morale a mené les choses de façon à ce qu'aucune place, aucun rôle foncièrement psychologique ne soit réservé chez nous à la femme-épouse. Deux voies seulement sont proposées à nos filles comme idéal de vie sous le signe de la dignité: la virginité et la maternité. Tout l'entre-deux se lamente et périt humainement, au nom d'une hiérarchie des valeurs. Hiérarchie clairement dressée par le théologien qui "cohabite avec Dieu" et qui dispose de peu de temps pour suivre pas à pas les pauvres humains dans leurs tortueux itinéraires.

Que nous a-t-on servi, en chaire, sur le prétendu bonheur des mères de familles nombreuses! Il y en eu d'heureuses, bien sûr, et c'est là un fait impressionnant. Mais toutes les autres? Toutes celles dont on nous disait tant que le grand nombre de grossesses avait été le signe et la garantie de leur bonheur sur terre; toutes celles-là qui, un jour, n'en pouvant plus de cette auréole mensongère, avouent tragiquement n'avoir désiré au plus qu'un seul enfant, avoir été plongées dans le désespoir par chaque grossesse, avoir vécu dans la crainte et l'horreur de la sexualité! Honnêteté. Vérité. Il y a là une morale! La presque fatalité du martyre qui a couvert de son ombre plusieurs générations de nos mères, serait-elle l'indice de la grandeur de notre morale? "On ne prête qu'aux riches?" Notre éducation morale nous devient un cas de conscience si, pour sa survivance, le mensonge lui est indispensable.

C'est folie que de travailler au nom d'un antagonisme de nature entre la chair et l'esprit. Les thomistes, pourtant, le savent depuis toujours, eux qui ont tant parlé de l'incarnation des vertus. La psychologie de l'inconscient a bien montré qu'il n'y a de vraie spiritualité, de vraie vie vertueuse que par l'humain. Et l'humain exige d'abord l'harmonie de l'âme et du corps, intégration au sein de laquelle l'énergie se meut libre et généreuse, dans deux directions qui se vivifient l'une l'autre: la poussée psycho-affective instinctuelle qui vitalise le spirituel et celui-ci qui affranchit et anime le charnel. Pas de vie morale, pas de vie vertueuse à l'abri du pathologique sans vie affective-instinctuelle intégrée d'abord, sublimée ensuite. Sans l'aide des pulsions de l'instinct, pas de vie d'amour au niveau du sublime, comme chez François d'Assise. La vie d'amour, le don de soi du plus grand parmi les saints, se place dans la ligne du prolongement de l'amour charnel qui prête sa vitalité au lieu de la supprimer. Chaque fois que nous vient la pensée de ceux qui prononcent les voeux courageux de chasteté, une idée simple nous obsède: on ne peut renoncer qu'à ce dont on dispose.

RÉCONCILIATION AVEC LE CORPS

Nous ne sortirons de nos obsessions et de notre infantilisme que par une plongée franche en profondeur, un retour aux sources de l'humain, une réconciliation avec le corps, pour qu'ensuite s'ouvre la voie à l'épanouissement. Les coupures de notre censure sont le signe de la non-réconciliation. Elles témoignent de la fragilité de notre constitution morale, de l'étroitesse suffoquante de ses limites d'opération. En somme une condition d'amputé, un malade qu'on tient à l'écart.

Faisons un pas de plus, au risque de frôler l'indiscrétion. Combien de *directeurs de conscience* ne peuvent, sans panique ou feinte aisance, entendre les aveux et confidences touchant la vie sexuelle? Je le dis en connaissance de cause, avec ceux dont c'est le métier de les aider à ne plus tourner le dos. Avec le respect le plus profond pour la chose religieuse et l'idéal proposé, j'incline à croire qu'il vaudrait peut-être mieux, pour une proportion sans doute imposante de nos futurs prêtres, ne pas commencer trop tôt à vivre en marge du monde. *Quitter le monde* trop tôt, veut dire vivre en marge de toute une moitié de soi-même. Moitié qui garantit l'enracinement dans les sources de vie, pour le religieux comme pour tous les humains, enracinement qui doit soutenir tous les dépassements. Trop de nos

clercs n'ont pas le pied marin. Mieux vaut toujours laisser la nature faire ses étapes, sans en sauter une, plutôt que de plonger tête première, une tête impubère, dans un angélisme de secours. Avec les géants de l'ascèse, nous répétons que l'ascétisme est une conquête, non un refuge; la sainteté n'est pas un raccourci; elle se situe au bout de la ligne, de toute la ligne tendue. Si on me fait dire que je propose une vie de confrontation et de provocation constante, on m'aura mal compris. Que personne, non plus, ne prenne la peine de sauter sur ses grands chevaux, cherchant à me faire dire que je préconise le culte des sens, la primauté du charnel. Non, je me range avec ceux qui se prennent pour des hommes. Je plaide pour l'humain, voulant le retenir au-delà de la bête et en-deçà de l'ange.

UNE CENSURE IMMORALE

A partir des considérations qui précèdent, si le lecteur concluait, avec inquiétude, que je tiens notre censure, presque toute notre morale-censure, pour immorale, il aurait compris. Nos penchants moralisateurs sont immoraux dans une très large mesure, si je m'en tiens à la définition que les moralistes donnent de la morale chrétienne (voir plus bas). Que ces penchants soient d'abord psychologiquement malsains, on le voit à nos effectifs qui portent en si grand nombre la marque de la névrose ou de la révolte. Une morale qui n'est que censure et coupure est un mal, un virus. Le mensonge sur le charnel, à lui seul, répand la gangrène en abondance au sein de *notre* vie morale et spirituelle; rappelons seulement nos marques distinctives: nos dévotions scrupuleuses ,notre soumission complaisante, notre dévirilisation, notre obéissance obsessive, notre cupidité compensatrice, notre culte du paternalisme et de l'autoritarisme. Enumération qui dit par elle-même que l'originalité ne nous colore en rien. Nous nous distinguons par la seule hypertrophie des caractéristiques les plus universellement répandues, les plus banales, celles qui se situent aux échelons inférieurs.

Notre morale favorise la capitulation de la conscience. Elle est immorale en ce sens qu'elle compromet l'évolution de la vie morale elle-même. "La morale vraiment humaine doit promouvoir les valeurs d'une vie libre... elle doit viser d'abord à l'unification de l'homme... La morale chrétienne est une morale de la liberté" (Père B. Olivier, O.P. dans le *Supplément de la Vie spirituelle,* 1958).

Notre morale nous incite à nous satisfaire de l'abstention: "Je suis bon car je ne bois pas, je ne fume pas, je ne suis pas adultère." Nos fautes sont dictées par la loi et non par la charité: "J'ai péché car j'ai manqué la messe, j'ai blasphémé, j'ai entretenu des pensées impures..." Morale de l'enlissement. Le souffle de vie qui s'éteint. L'amour est mort.

Il est ultimement immoral de fabriquer pour les jeunes et les autres, une image à l'eau de rose de la société universelle, car ainsi on réduit l'homme à l'impuissance. On empêche les moyens de défense de naître, de s'exercer, de s'aguerrir en vue d'une authentique immunisation. Nos institutions sont, sur le plan de la morale, des incubateurs qui veulent habituer les jeunes à ce que d'autres respirent et digèrent pour eux, (ça sent l'Index!). Hors des incubateurs, les indigestions sont fatales. Le choc est trop violent, la stimulation est inassimilable. Nous faisons de nous-mêmes de perpétuels traumatisés. Sous prétexte de protéger les faibles, les délicates natures, nous nous privons des affrontements qui affermissent le caractère, lui donnent du squelette. Je répète à mon tour que "ce sont les animaux sans squelette qui ont besoin d'une carapace."

DES NOVICES PERPÉTUELS

Les nôtres deviennent des proies faciles pour toute autre philosophie de la vie que celle dont nous les abreuvons. Nous communiquons à ce que nous voulons cacher ou interdire un attrait accru, un pouvoir de fascination qui va au-delà de ce que concède la nature. Nous garantissons notre échec. Au fond, nous faisons preuve de très peu d'estime pour nous-mêmes. Le primitivisme grossier de notre censure ne nous donne-t-il pas le verdict que nous portons sur nous-mêmes? Si, en tant qu'éducateurs, nous ne savons ni ne pouvons faire confiance, c'est sans doute que nous avons le sentiment de n'avoir rien fait de mieux que de fixer le niveau des opérations de combat à l'étage le plus inférieur. L'instinct non apprivoisé engendre la méfiance, le mépris et le rigorisme. Nous piétinons sur place. Nous voulons bien sûr, rendre tout le monde meilleur, mais nos méthodes infirment la montée vers l'amour, dans toute sa vigueur et sa beauté, charnel et spirituel. Nous favorisons plutôt l'impulsivité qui risque de donner au charnel une allure grossière. Nous produisons des apprentis, des novices perpétuels. Des moralistes inquiets ont dit: "L'homme ne peut se référer uniquement à l'impersonnelle obligation fabriquée en série par des spécialistes... On risque de l'enfermer dans un enfantillage moral qui lui fera chercher une fausse sécurité dans l'application matérielle d'une norme impersonnelle pour échapper à une décision humaine." (Père B. Olivier, O.P.)

Tant que la morale régnante induira le père (et tous ses représentants) à faire la guerre à la liberté du fils, la révolte et la soumission demeureront des fatalités. La première est une protestation radicale qui n'est qu'à demi libératrice, car

elle mène à une liberté qui se définit en fonction d'une évasion et non nécessairement en fonction d'une synthèse. Une part substantielle de l'apport possible de l'éducation y sombre. Quand ce n'est pas la révolte, c'est la démission pour fin de sécurité: 'Nos pères nous veulent soumis, dépendants et asexués, mais alors au moins ils nous aiment.' Révolte et démission ont en commun une même origine: l'étouffement.

L'autoritarisme parternel et une morale qui mise à fond sur la menace du châtiment se liguent pour accentuer grossièrement cet enjeu de base que je réduis ici à sa plus simple expression: ou bien je m'affirme en m'opposant à "mes pères" qui ne tolèrent pas ma liberté, et je perds leur affection; ou bien je sacrifie la fidélité à moi-même pour me conserver l'affection de "mes pères" et m'épargner ainsi l'angoisse de la liberté et de la solitude.

NOS ORIGINES INQUISITORIALES

Nous ne saurions être plus fidèles à nos origines inquisitoriales. L'Inquisition a trouvé chez nous droit d'asile et y poursuit sa mission grandiose: libérer la terre de l'insoumission et de l'impureté. L'impureté, i.e. la femme ou sorcière comme on l'appelait à l'époque. Aux grands maux les grands remèdes. Pourquoi ne pas couper le mal à la racine quand on a décrété une fois pour toutes que l'origine du mal se situe dans le coeur de la femme qui entretient les désirs de la chair, dans le corps de la femme qui "réellement s'adonne à des relations charnelles avec les démons."(1) Ou encore, (même source): "La femme n'est pas autre chose que l'ennemie de l'amitié, un châtiment inévitable, un mal nécessaire, une tentation naturelle, une calamité désirable, un danger domestique, une plaie délectable, un mal de la nature affublé de couleurs attachantes." La purification absolue ne pouvait venir que par le feu, et en toute sagesse on a vraiment fait monter les femmes par dizaine de milliers sur le bûcher. Holocauste au nom de la pureté! Que d'assurance et que d'insécurité! Que d'intransigeance et que d'affolement! Non, jamais le puritanisme ne débouche sur l'amour. Le puritain est un obsédé qui s'ignore et se fuit. Il souffre de la folie de la contamination. Il voit le mal surgir de partout sauf du dedans et sa vie se résume dans l'hallucination du mal. Les hommes sont les incarnations de ses propres démons-fantômes projetés au dehors, et il croit de son devoir de toujours partir en croisade. Le besoin d'innocence entretient fatalement l'obsession du sexuel. Faut-il désespérer de ce que les plus grands phares demeurent si peu perçus? Je pense à saint Augustin qui dit à propos de l'attitude du confesseur: "Plus on creuse vers le fond de soi-même, moins nos frères nous scandalisent". Voilà l'âme qu'il faut pour éviter qu'il devienne répugnant de s'improviser censeur.

Nos ciseaux sont les héritiers directs des bûchers purificateurs. N'allons pas croire qu'il n'y a pas ici de commune mesure. Les inquisiteurs de jadis fauchaient; leurs victimes partaient pour d'autres mondes et ne traînaient pas derrière. Tandis que notre morale à nous est une lobotomie, et nous nous traînons tant bien que mal avec nos moitiés de cervelles. Nous nous éteignons à petit feu. Qui pourrait honnêtement nier que les jeunes filles les plus appréciées dans nos institutions, nos "bonnes" jeunes filles sont celles qui donnent à croire que toute flamme est éteinte, celles qui sans merci ont banni le "sex-appeal", ce vêtement mondain? Nous nous rappelons ici ce que F. Mauriac disait des jeunes filles de toute une époque: "Tant de petites provinciales ont été vouées à la laideur et au célibat, alors qu'elles étaient belles et créées pour l'amour." On nous a cisaillé certains nerfs parmi les plus susceptibles de troubler la sécurité du régime. Et nous attendons le repos éternel, à condition toujours de rester sur place, à l'ancre. En serre chaude. Notre morale s'engage à ne pas répondre des imprudents qui se risquent à lever l'ancre. Voilà ce qui me ramène à la pensée qu'il est moralement et pédagogiquement criminel de lobotomiser ceux qu'on a pour mission de faire accéder à la liberté.

Dans un effort pour rester au niveau des témoignages, je me demande: pour nos légions de moralistes, d'apologètes, de réformateurs, de faiseurs de bilans, d'obsédés de l'enfer, combien d'ascètes, combien de François d'Assise, combien de Missions ouvrières, combien de maîtres originaux? Où en est la conquête de la liberté, chez nous, en comparaison de l'appel à la soumission? Où en est le sens du risque, où sont nos hérésies, ces témoins inévitables d'une pensée qui affronte les ténèbres de l'inconnu? Au collège, nos manuels de Philosophie ne sont-ils pas une sorte d'apogée de la censure? Non pas des squelettes, mais des résidus de squelettes. Petits catalogues de recettes pour nous tenir à distance des sources. Du temps de nos années de collège, que dire de cette odeur de moisissure dans les corridors de Noviciats où les obligatoires retraites fermées nous amenaient! Moisissure de l'instinct traqué. Toujours à la même époque (1942), je me rappelle ce Recteur de collège qui ne voulait consentir à mon inscription dans les classes de Philosophie qu'à condition de me faire apposer ma signature à un billet rédigé comme suit: "L'élève Lussier devra être congédié au moindre signe d'insubordination de pensée dans ses dissertations philosophiques." Aujourd'hui encore à l'Université, avec une constance déconcertante, l'étudiant canadien-français s'avère le plus démuni de tous de sens critique. On a habitué sa pensée à s'identifier à l'objet reçu et à s'y limiter.

---

(1) Dans le Malleus Maleficarum, par les moines inquisiteurs Sprenger et Kraemer (Institoris), 1488.

NOUS PRENONS DIEU POUR UN SORCIER

Pour éviter de tomber, nous nous retenons d'avancer. Il entre peu dans nos préoccupations de participer à l'évolution des choses. Le Père Olivier rappelle aux moralistes qu'ils "font preuve d'un certain goût procédurier". Theillard de Chardin nous comparerait, sur le terrain de l'évolution de la conscience morale, à une "impasse": à un de ces sous-produits que l'évolution échappe sur son passage et qui piétinent sur place. Des fourmis. Notre mentalité est une insulte à Dieu. Nous le prenons pour un sorcier. Nous nous sommes arrêtés à l'Ancien Testament, paralysés par le Dieu de la colère.

Saint-Exupéry ne manquerait pas de dire que nous assassinons nos poètes. Notre sol est fait d'une terre par trop aride pour combien de poètes, combien de philosophes et de grands aventuriers de l'esprit !Quand un souffle de vie s'échappe et se risque au grand jour, le vertige l'attend. Nos "pèlerins de l'absolu" sont singulièrement menacés. Gilles Marcotte écrit: "Saint-Denys Garneau, que cela plaise ou non aux consciences tranquilles, nous représente" (préface au Journal). Le Journal parle de désespoir, en raison de "nos modes imparfaits d'aimer", en raison de l'impossibilité où nous sommes amenés de réconcilier l'esthétique et le charnel, "on n'arrive pas à être ensemble." Il nous dit que lorsque "le sexe se réveille", c'est le signal pour l'âme de la "dernière humiliation... dernière trahison de l'image que Dieu a faite en nous de lui-même... Les exigences du sexe nous forcent à choisir entre l'espérance et le *désespoir*." Terrassé, le poète désigne du doigt la force effarante des exigences de répression de notre milieu moral. Notre morale terrasse l'âme qui s'y mesure et elle voudrait faire de tous les autres des "*petits*-saint-Jean Baptiste".

Je m'attarde sur ces dernières considérations car elles nous aident à mieux mesurer l'étendue des pouvoirs destructeurs de notre morale-censure. Et si j'avais raison, si c'est la vérité que j'expose, ne serions-nous pas face à face avec la plus exigeante des obligations morales (car je crois à la morale): celle de faire moins de place à une démission qui équivaut au suicide. Dans la mesure où nous choisissons la sécurité morale, nous optons pour la mort de l'esprit. "La sécurité, disait Bernanos, c'est l'esclavage."

Si on nous réplique que nous avons les Petites Soeurs des Pauvres, les Frères de Saint Jean-de-Dieu ou tel humble clerc qui souffre du scandale que sont ses frères chrétiens, alors, oui, l'espérance renaît.

Quelle belle lumière dans la sérénité vigoureuse de Jean XXIII s'adressant aux censeurs *(Osservatore Romano,* no 48, nov. 59):... ne pas éteindre "la mèche qui fume encore",... ne pas se laisser aller "à la rigueur intransigeante",... éviter "toute complaisance trop facile de jugement",... "enfin, mais par-dessus tout, la charité... qui préserve de la froideur et du mépris..."

Mais, douche froide, combien désolant de lire (dans le même numéro de l'*Oss. Rom.)* les paroles d'un cardinal romain, s'adressant lui aussi aux censeurs: "Depuis quand devons-nous, précisément nous les catholiques, placer l'autorité sur le banc des coupables, et au lieu d'*obéir avec affection,* (1) lui demander si ses papiers sont en règle?"

Deux hommes, une Eglise.

Faut-il conclure de la dernière citation qu'il faudrait condamner l'action d'un Johann Weyer, au 16e siècle, ce grand patriarche de la psychiatrie humanitaire? Weyer, humble catholique, chez qui la foi n'étouffait pas la raison, s'est toujours vigoureusement opposé à l'appel conjoint de la papauté (Innocent *VIII*),des moralistes et théologiens de son temps qui voulaient que se joignent tous les efforts de la Chrétienté pour tyranniser et brûler vives les sorcières. Weyer n'a pas cessé de prendre la plume pour crier sa colère et sa désolation de voir l'Eglise s'affoler. Cet homme, d'habitude calme et modéré, fut sans ménagement pour les chrétiens, moines et théologiens d'abord, qui se refusaient à mater leur instinct de domination, il leur a dit sans détour: "les vrais sorciers, c'est vous-mêmes." Chez Weyer, qui voulait traiter humainement les sorcières, il n'y avait pas d'antichambre où l'*obéissance affectueuse* eût pu monter la garde en-deça du point d'adhésion à la vérité, *obéissance affectueuse* qui eût pu interdire l'accès à la générosité conquérante. Celui qui a préféré la charité au fanatisme a failli, à plus d'une reprise, périr lui-même sur le bûcher que les chrétiens, ses frères, lui réservaient dans l'impatience. Au nom de la pureté! Toujours. Bien sûr que *l'obéissance affectueuse* eût assuré à Weyer beaucoup plus de sécurité et d'accueil. Il mourut catholique, isolé, méprisé par les clercs.

UN RAPPEL

"Malheur à vous Scribes et Pharisiens hypocrites... qui négligez la miséricorde... Guides aveugles qui arrêtez au filtre le moustique et engloutissez le chameau!

"Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui ressemblez à des sépulcres blanchis au dehors; ils ont belle apparence, mais au dedans, ils sont pleins d'ossements de morts et de toutes pourritures; vous de même..."

"En vérité je vous le dis, les publicains et les prostituées arrivent avant vous au Royaume de Dieu."

★

(1) Souligné par nous.

"Le dernier des justes" et la conscience chrétienne

Marie Raymond

"Oh! grand-père dis-moi la vérité, on est pas des hommes comme les autres, hein?... on est donc pas comme tous les hommes, on a dû lui faire quelque chose, à Dieu; sinon y nous en voudrait pas comme ça, à nous autres les Juifs, hein?" Ainsi questionne l'enfant Ernie Lévy, "le Dernier des Justes", qui va plus tard mourir dans une chambre à gaz.

La réponse, vous l'avez reçue un certain dimanche soir, il n'y a pas si longtemps, face à votre écran de télévision. Ce ne sont pas des adultes qui l'ont donnée, ce sont — et c'est bien plus significatif, car cet âge est sans secret — des enfants qui auraient pu être les vôtres ou les miens et qui l'ont apprise dans des foyers chrétiens, dans des écoles chrétiennes: "Les Juifs, y sont pas tout à fait comme nous autres." Et pourquoi donc? "C'est eux qui ont tué Notre-Seigneur!"

PONCE PILATE...

Vous souvenez-vous comme moi de Ponce Pilate qui se lave les mains et prononce l'anathème: "Que son sang retombe sur vous et sur vos enfants". Une petite phrase qui n'a l'air de rien du tout, apprise par coeur à l'âge de l'écolier, une petite phrase qui fait pourtant partie de notre héritage spirituel et qui inconsciemment rassure depuis toujours nos âmes bien pensantes. Pourquoi s'en faire, le Juif a choisi lui-même son destin, il est le seul responsable de sa tragédie millénaire puisqu'il "a tué Notre-Seigneur!"

On ne choisit pas ses souvenirs, la figure de Ponce Pilate ne me réconforte nullement mais je n'y puis rien, c'est bien à elle que j'ai pensé ce soir-là devant mon écran de télévision, alors que des enfants exprimaient à haute voix toute une conscience collective forgée par des siècles de chrétienté et qui chaque jour se lave allègrement les mains d'un problème qui lui appartient. Ponce Pilate au moins était en dehors de l'affaire, s'il s'en est mêlé c'est bien malgré lui, mais nous à quoi bon nous leurrer: le problème juif, au départ, est un problème chrétien. Nous n'avons pas le choix: si nous revendiquons le Christ, nous acceptons aussi d'annoncer qui Il est et qu'Il fut crucifié par les siens. Le scandale n'est de le savoir ni de le dire, mais d'accepter si facilement du même coup l'anathème de Ponce Pilate, car, qu'on veuille ou non l'admettre, les deux vont de pair, depuis vingt siècles faute et châtiment trop souvent se confondent et les Juifs à nos yeux ont des comptes à rendre.

IL EST MORT POUR CELA

Questionnez un jeune Israélite, — ceci s'est fait dernièrement au programme OPINIONS, — il vous dira tout de suite qu'être Juif c'est d'abord avoir une religion. Ernie Lévy, enfant symbolique, ressemble sur ce plan comme un frère à tous les enfants de sa race, il sait d'instinct que Dieu a quelque chose à voir dans sa misérable histoire. Peut-être le saurions-nous aussi si nous acceptions d'y penser, mais ce pourrait être gênant, on risquerait d'y attrapper des problèmes de conscience, le hasard voyez-vous fait drôlement les choses, ce Dieu c'est le nôtre et Il nous a dit entr'autres: "Aimez-vous les uns les autres"; Il est mort pour cela et les cendres d'Ernie Lévy fument peut-être encore dans la fosse commune creusée par des Chrétiens.

Je connais quelqu'un qui est allé en Israël il n'y a pas longtemps, il en a rapporté l'impression très nette qu'il s'y passe des choses pour le moins comparables aux pires méthodes chrétiennes. On y pratique, paraît-il, des méthodes de travail pas du tout recommandables. Et voilà, en quelques mots, atténués d'un coup toutes les tortures, tous les expatriements, toutes les déchéances; les Juifs, quand ils en ont la chance, ne donnent pas leur place, ils imitent à s'y méprendre tout ce qu'on leur a fait. Réflexe typiquement chrétien, qui ne s'étonne de rien quand il s'agit d'un Juif. L'idée de justice immanente est bien ancrée dans notre subsconscient, elle fait subrepticement son petit bonhomme de chemin et soudain l'inadmissible devient moins révoltant, on y trouve, à son insu, des circonstances atténuantes; il y a des gens qui ont tellement de choses à se faire pardonner, pas étonnant qu'ils soient parfois victimes. Je ne voudrais pas charger les épaules de mon interlocuteur de crimes qu'il n'a pas commis et que dans le fond il n'approuve certainement pas. Sous l'impulsion du moment il a même j'en suis sûre outrepassé sa pensée, mais je ne puis oublier une réaction aussi spontanée ni m'empêcher de lui trouver une valeur de témoignage.

QUI À TUÉ LE CHRIST?

Et tout ceci repose bien au calme au fond de chacun de nous, préjugé séculaire qu'il suffit d'un prétexte pour faire surgir en surface. Dans la vie courante on ne parle jamais des Juifs, bien peu en connaissent, encore moins les fréquentent et puis tout à coup les croix gammées reparaissent sur les synagogues, l'Occident s'émeut, il questionne, et l'on entend des réponses terribles données par des enfants: Tu as des amis juifs toi? "Non." Tu en connais des Juifs? "Non". Qu'est-ce que tu sais d'eux? "Je sais qu'ils ont tué Notre-Seigneur." Ainsi au départ le Juif est criminel, il s'est rendu coupable, il paie depuis lors son geste inadmissible. Si vous n'êtes pas sourds, vous avez comme moi entendu, derrière ces réponses, résonner comme un glas le jugement d'une histoire apprise chez les chrétiens.

(suite à la page 25)

INSTANTANÉS

NOTRE SYSTEME SCOLAIRE, "LE PLUS BEAU DU MONDE", comporte quand même ses petits inconvénients. Notre système est divisé selon la foi: catholiques et les autres. Les catholiques français ont leurs écoles, les Anglais catholiques les leurs. Les protestants anglais ont aussi de fort belles écoles. Les protestants français? pas prévu dans la vieille capitale. Iront-ils à l'école française catholique? Difficile. A l'école protestante mais anglaise? Difficile aussi d'étudier dans une langue que l'on ignore. Les protestants anglais ont mis sur pied une solution temporaire. Comme ils n'ont pas l'argent et le personnel leur permettant d'instaurer tout un système français protestant, ils ont prévu quelques classes spéciales pour ces Français protestants, dans le but, nous a-t-on dit, de leur enseigner suffisammen. d'anglais pour leur permettre de continuer leurs études dans cette langue.

Des Français vont ainsi s'angliciser, probablement contre le gré de tout le monde et le leur, et cela dans la province de Québec. A qui la faute? Aux protestants? Pas sûr. Peut-être aux Canadiens franaçis.

★

LE CIVISME ET LES RELIGIEUSES — La ville de Québec possède certains avantages uniques en Amérique. Ainsi, les vieux murs et les anciennes maisons situées à l'intérieur des murs. Mais la ville a des ennemis. Ceux-ci ont bâti une tour de style infect, qui est l'Hôtel-Dieu. Pour construire cette horreur architecturale, on a démoli de vieilles maisons et on en démolit encore. Il faut sans cesse agrandir. Des médecins, intéressés à profiter du double avantage d'un hôpital et d'un bureau privé situés l'un près de l'autre, favorisent ce vandalisme. Une opinion publique indifférente peut maintenant contempler d'un oeil appitoyé l'indestructible bâtiment à l'épreuve du feu qui s'élève, témoin accusateur de notre inculture. Seuls quelques membres de groupements patriotiques continuent la lutte pour éviter de nouveaux massacres.

Le civisme est une vertu dont on se dispense facilement. Surtout si on a l'excuse du bien à faire. Le bien commun d'un hôpital est, aux yeux d'une soeur Econome, de beaucoup plus important que l'esthétique d'une ville, plus important que la sauvegarde des signes extérieurs d'un certain goût pour les choses civilisées. Voilà pourquoi d'autres citoyens ont, en une telle occurence, le devoir d'intervenir, d'éveiller l'inquiétude, de protéger les bonnes soeurs contre leur propre manque de goût et de civisme, les aider à comprendre et à mieux penser en fonction du bien commun.

★

SUR LA TERRE COMME AU CIEL — C'est le titre d'une tragédie en cinq tableaux qui raconte la fin de l'expérience des Réductions du Paraguay, dans la deuxième période du XVIIe siècle. Il s'agit d'une pièce populaire et fréquemment mise en scène dans le monde des collèges et des institutions religieuses. Le but de l'auteur: glorifier l'obéissance absolue, aveugle, attribuée auà Jésuites comme étant, paraît-il, une de leurs pratiques caractéristiques; obéissance qui rend le religieux soumis à son supérieur "ainsi que le bâton dans la main du vieillard".

Apparemment, on assiste à un déballage de vertus héroïques. En réalité, il faut convenir que les vertus enseignées sont héroïques; ce que l'on mettrait plutôt en doute, c'est leur authenticité. Voici que les missionnaires jésuites ont accompli au Paraguay une oeuvre extraordinaire. Ils ont mis sur pied des Réductions, sortes de fiefs religieux, où les Indiens trouvent un abri, une vie ordonnée, la nourriture et un enseignement religieux de choix. Sans doute, la réalisation est équivoque. Le "royaume de Dieu" attire parce qu'on y trouve du pain, du travail et de la sécurité. L'oeuvre n'est pas sans défaut. Une orientation nouvelle s'impose. Mais, pour le moment, l'institution s'avère indispensable pour la protection des Indiens. Soudainement, le Père Provincial change d'idée, lui qui jusque là était décidé à défendre les pauvres Indiens face aux marchands espagnols, qui veulent les réduire en esclavage. C'est qu'un ordre est venu de Rome: il faut obéir et tout abandonner. On sait que le problème a été mal présenté là-bas, que surtout on ignore les données immédiates de la situation: l'esclavage, la misère et l'abandon spirituel qui attendent les Indiens. Mais rien ne tient. L'obéissance avant tout.

La charité des Pères n'exige plus qu'ils protègent les faibles contre les puissants, elle tolère que les faibles soient laissés à eux-mêmes. S'adressant aux Indiens, le Père explique: "Mes enfants... le Christ ne met à l'abri personne. Il ne donne pas à manger, il ne donne pas de vêtements. Il est lui-même pauvre et nu." La prudence du Provincial ne l'incite pas du tout à retarder sa décision, à temporiser, à faire appel à Rome. Rien ne tient. De toutes façons, il y va du salut de l'Ordre. Devant cela, que vaut le sort de quelques milliers de misérables indigènes? Et ainsi se dénoue le drame. On fusille le seul religieux qui avait cru que la charité passe avant tout et qui, d'ailleurs, avant de mourir, s'excuse d'avoir ainsi pensé. Le Provincial mourant s'accuse de ne pas avoir réalisé l'obéissance du sentiment. Les autres jésuites quittent le pays, abandonnant les laïques chrétiens à la misère mais eux-mêmes ont l'âme en paix: la Règle est sauve et aussi la Sainte Obéissance.

C'est vrai qu'il y a dans ce drame beaucoup de vertus mises en lumière. Mais ce n'est pas facile de reconnaître, dans cette obéissance qui frise l'irresponsabilité, rend inopérante la prudence et durcit la charité, les vertus dont parle l'Evangile.

On se demande pourquoi cette oeuvre est si populaire dans le petit univers des maisons d'enseignement. Quelles tendances, quelles attitudes veut-on, par ce moyen, discrètement favoriser?

Gabriel Gagnon, Jacques Leboeuf, Robert Robert, Evelyn Dumas, Jean Dumas, Jean-Paul Gagnon.

★

Auteur dramatique

Jean Pellerin

Mon cher ami,

Je ne doute pas que ton sujet de pièce de théâtre soit excellent, mais ton enthousiasme m'inquiète un peu. Depuis des mois, dis-tu, tu mûris ce projet; tu prévois même un succès certain. C'est trop: défie-toi. Tu ignores dans quelle galère tu t'embarques. Oh! ce n'est pas que je veuille te décourager, mais je crois de mon devoir de te faire part de ma modeste expérience, car comme dit l'autre: un homme prévenu en vaut deux!

FAIS CONFIANCE À TON TIROIR

D'abord, il faut que tu te résignes à n'écrire d'abord que pour ton tiroir. C'est souvent déprimant mais il y a des avantages. En effet, si tu restes fidèle à ton tiroir, c'est un signe que tu as réellement le feu sacré.

Il faut que tu saches surtout qu'il te sera interdit d'écrire autre chose que des chefs-d'oeuvre authentiques. On ne te passera rien. Etant Canadien français, tu es, par le fait même, suspect. Tu n'as sans doute pas de talent et tu es visiblement l'homme à abattre. Durcis-toi: on ne te ratera pas. Voici comment les choses vont se passer:

Tu écris une pièce? Fort bien. Si tu as de la fierté et de la conscience artistique, tu y mettras, certes, toute ton âme. Tu la construiras soigneusement, tu la remanieras souvent, tu la recommenceras même, bref, tu la fignoleras avec amour jusqu'au jour où, tout heureux, tu la taperas au propre sur du beau papier blanc. Tu crois ton travail achevé? Erreur. Tu n'as encore vécu que le beau côté de l'aventure: celui du feu sacré. Reste le pire: celui des désillusions amères. D'abord, il faudra trouver un metteur en scène ou un réalisateur qui daigne lire ton *truc*. Tu ne soupçonnes pas à quel point c'est long et difficile!

CONNAÎS TON MILIEU

Bien sûr, des metteurs en scène et des réalisateurs, il y en a à profusion et de fort gentils. Je dirais même qu'ils sont trop nombreux et trop gentils. J'en connais plusieurs; j'en connais tellement que j'ai fini par établir le petit classement que voici:

Il y a d'abord les débordés; les metteurs en scène et les réalisateurs qui ont du pain sur la planche pour des années à venir. Si tu confies ton texte à l'un d'eux, sois tranquille, il l'accueillera avec bienveillance; mais tâche de t'arranger pour aller le réclamer dans trois mois, affaire de gagner du temps. Tu verras: il te le remettra avec non moins de bienveillance et, les yeux dans l'eau, il t'avouera qu'il n'a réellement pas eu le temps de le lire. C'est un homme débordé; alors, tu comprends...

Il y a le navré qui t'accueille avec des bourrades d'amitié sur les deux omoplates mais qui se désole de ce que ton *truc* ne corresponde guère à ce qu'il cherche. "Ah! soupire-t-il, si tu avais quelque chose dans le mode comique!" A ce moment précis, ton homme sera frappé d'un éclair. "Au fait, s'écriera-t-il, toi qui as de la facilité et du talent à revendre, pourquoi n'écrirais-tu pas quelque chose dans cette veine? Ce serait formidable!" Tu es abasourdi; tu te sens tout chose avec ta pièce à la main. Tu retraites en souriant comme un imbécile. C'est fou ce qu'on s'intéresse aux pièces que tu n'as pas écrites!

On rencontre, enfin, le grand seigneur qui ne jure que par Molière, Claudel ou Pirandello... et encore. "Tu comprends, te confie-t-il, compte tenu des sommes considérables engagées dans nos spectacles ,on ne peut absolument pas prendre de risque." Là encore, tu te sens tout penaud. Tu ratatines comme une crevette dans l'eau bouillante. Tu as très bien compris qu'aux yeux du grand seigneur, le "risque", eh bien, c'est ton *truc*. Ça crève les yeux. Tu as fait perdre son temps à un homme sérieux.

...ET TES LIMITES

Et voilà. Ta pièce est écrite depuis un an, depuis deux ans peut-être. De trimestre en trimestre ,tu l'as colportée d'un patron à l'autre. C'est bête, mais voilà que tu éprouves soudain un profond sentiment de culpabilité. Oui, tu te sens coupable d'avoir ennuyé tant de gens. C'eût été si simple de ne rien écrire. Tu jouirais encore de la paix de l'âme et de l'esprit. Et puis, après tout, c'est peut-être le patron qui a raison. Qui sait? Si tu n'avais pas de talent? C'est possible! On est si mauvais juge dans sa propre cause...

Tu es au fond du gouffre. Tu te débats dans le doute affreux où tu es de ton propre génie. Tu reprends ton texte; tu le relis soigneusement et de ton oeil le plus critique. O merveille! l'enchantement de la création renaît. Que se passe-t-il? D'où vient qu'il y ait, dans ta pièce, quelque chose que, toi, tu vois très bien et que les autres ne semblent même pas entrevoir? Serait-ce que tu n'as pas su vendre ton idée?

CROIS EN TA BONNE ÉTOILE

La crise est passée. Tu repars avec ton manuscrit sous le bras. Oh! certes, tu n'es pas très faraud. Ton panache d'auteur a perdu des plumes, mais tu t'efforces, par acquit de conscience, à croire encore en ton étoile. Ta peine est récompensée

car voici qu'un jour, tu tombes, par hasard, sur un aventurier: un de ces hommes de théâtre qui manquaient à ta galerie. Il sont très rares, mais il y en a. On les reconnaît à ce signe qu'ils ont pris leur rôle au sérieux. Ils ont envie de créer et, pour eux, créer, c'est monter une pièce qui n'a jamais été jouée. Il faut admettre que c'est un point de vue fort défendable dans un centre comme Montréal qui, bon an mal an, produit à la scène et à la télévision quelque deux cents spectacles. On s'étonne même que, compte tenu d'une pareille demande, on n'ait pas encore songé à promouvoir au maximum la production dramatique. Mais enfin, passons. On ne peut pas penser à tout.

BRAVE LES RISQUES

Toujours est-il que, grâce à ton aventurier, tu verras enfin ton oeuvre réalisée à la scène ou à la télévision. On censurera, on triturera, on tripotera ton texte en tous sens, mais qu'est-ce que cela en comparaison des affres par lesquelles tu viens de passer? D'ailleurs, n'es-tu pas désormais tout disposé à croire que c'est une grande faveur qu'on te fait en acceptant de monter ton *truc?*

Tu es à l'affiche !Bravo !N'exulte pas trop vite, cependant. Le pire reste encore à passer. Souviens-toi: tu es un nouveau venu; tu n'as pas de nom; tu es, on ne peut plus, suspect. On se demande par quelle honteuse combine tu as réussi à refiler ta prose à quelqu'un! Si ton père n'est pas ministre, ta femme a certainement la cuisse légère... C'est un peu gros mais ne proteste pas. Il faut bien qu'on imagine quelque chose, et comment n'imaginerait-on pas le pire quand la vérité est tellement bête? Ne t'en fais pas: on te passe à l'égoût avant le savonnage qui ne saurait tarder.

Sois fort. Voici le grand jour. Les critiques sont à l'affût, prêts à t'abattre doctoralement en deux colonnes. Ils vont te souligner charitablement tous les défauts de ta pièce. Les plus charitables iront même jusqu'à t'apprendre qu'en prenant la plume, tu as commis la plus mauvaise action de ta vie. Quoi? Tu n'es pas meilleur que Molière? Tu t'es bêtement laissé enfoncer par Feydeau? Petit malheureux, c'est une honte! Déchire tes brouillons et retourne à tes oignons!

Voilà à peu près, mon cher, ce qui t'attend.

NE FLANCHE PAS

Pourtant — et je m'empresse de l'ajouter — il ne faut pas que tu te désespères pour si peu. Si tu as quelque chose dans le ventre, écris, écris, écris, ne serait-ce toujours que pour ton tiroir. Il y aura des jours meilleurs; il faut espérer en dépit de tout. Si tu te laisses abattre aujourd'hui, tu n'écriras jamais ta septième pièce: celle qui, peut-être, est appelée à vivre! Balzac a écrit cent trente romans: six ont mérité de survivre. Songe qu'à Paris, il se produit environ cent pièces nouvelles par année. Sur ces cent pièces, dix à peine surnagent. Montréal ne fera pas mieux. C'est la production moyenne qui est normale. Si on néglige de la cultiver, on n'aura jamais les chefs-d'oeuvre qu'on attend.

CROIS SURTOUT AU PÈRE NOËL

Et puis, qui sait? Nous finirons bien, un jour, nous aussi, par avoir des animateurs de théâtre dynamiques et entreprenants; des gens qui sachent nourrir des préjugés favorables en faveur des créations canadiennes; des gens qui sachent mousser un spectacle; bref, des gens qui consentent à faire pour les pièces des autres, ce que le sympathique animateur de la Comédie canadienne sait si bien faire pour les siennes. Il nous faut plusieurs Gratien Gélinas; il nous faut plusieurs aventuriers qui, sans ostracier les grands prêtres du théâtre franaçis, consentent, plus souvent, à prendre des "risques" sur des oeuvres canadiennes. Enfin, il nous faut des animateurs qui poussent même l'audace jusqu'à commander des textes pour une production qui devient de plus en plus difficile à alimenter.

Comme tu vois, ce n'est pas le moment de flancher. Il faut écrire et ne pas croire sur parole les critiques qui ont la conviction qu'on a toujours l'embarras du choix dans le grand répertoire mondial. C'est faux. Il suffit d'avoir travaillé un peu à la prospection de ce côté-là pour savoir que bientôt on aura donné — à la télévision du moins — tout ce qui est décemment louable.

Là-dessus, je te salue et te souhaite un aventurier pour ta pièce. ★

Le dernier . . .

(*suite de la page 22*)

Mais puisqu'il s'agit de chrétienté, peut-être nous aussi avons-nous des comptes à rendre? Je ne sais pas si tous les Juifs le croient, je soupçonne en tout cas André Schwarts-Bart d'y avoir réfléchi sérieusement et le résultat de ses réflexions ne me réconfortent pas plus que le souvenir de Ponce Pilate: — "Oh! Ernie, dit Golda, toi qui les connais, dis-moi pourquoi les chrétiens nous en veulent-ils comme ça?... C'est très mystérieux, eux-mêmes ne le savent pas exactement... Sais-tu qui était le Christ?... c'était vraiment un bon Juif... un miséricordieux, un doux. Les chrétiens disent qu'ils l'aiment, mais moi je pense qu'ils le détestent sans le savoir; alors ils prennent la croix par l'autre bout, et ils en font une épée, et ils nous frappent avec!"

L'anathème contre nous se retourne.

Qui a tué le Christ? Les Juifs seulement? L'Evangile nous apprend beaucoup de choses, si je ne m'abuse c'est à nous qu'Il s'adresse quand Il rapporte ces paroles: "Ce que vous faites au plus petit d'entre vous c'est à moi-même que vous le faites".

Et si après tout cela, vous êtes encore, en votre âme et conscience, tout à fait tranquilles, c'est que décidément rien ne vous dérange. ★

CHRONIQUE DU TEMPS PERDU

Une caisse enregistreuse sur votre télévision?

Philippe Bérubé

L'ENORME effort entrepris pour occuper l'esprit de l'homme après qu'il a suffisamment travaillé pour assurer sa survie, celle de sa famille et celle de ses plus proches concitoyens, est un des phénomènes les plus remarquables de notre époque. Cet effort s'incarne dans l'industrie du spectacle née avec le cinéma au début du siècle. Les grandes dates de son histoire coïncident ensuite avec l'avènement de la radio, puis de la télévision.

Il semble qu'une nouvelle étape s'annonce depuis quelques années. En fait, il ne s'agit que d'une modalité dans l'usage de la télévision, mais dont les conséquences peuvent révolutionner le monde du spectacle et de l'information.

La télévision que nous connaissons utilise les ondes hertziennes et la diffusion est faite de façon à ce que les programmes puissent être captés par quiconque possède un appareil récepteur. Le financement de l'opération relève des subventions de l'Etat ou des commandites de la publicité.

A Etobicoke, près de Toronto, se poursuit à l'heure actuelle une expérience de télévision tout-à-fait différente. Vous possédez, disons, un appareil ordinaire. On vous propose alors un abonnement au service de Trans-Canada Telemeter. Si vous acceptez, voici ce qui se passe: après paiement des frais d'abonnement et d'installation qui sont de cinq dollars, la compagnie en question relie votre domicile à une réseau semblable au réseau de téléphone et on installe sur votre appareil une petite boîte, de la dimension d'un petit poste de radio. Dorénavant, vous pourrez, comme d'habitude, recevoir tous les programmes que vous receviez auparavant, mais vous aurez en plus le choix de trois programmes offerts par Trans-Canada Telemeter. Périodiquement, la petite boîte qu'on appelle un **aboyeur** ou **camelot,** vous annoncera les programmes à l'affiche et le prix que vous devrez payer pour les voir. Ainsi, vous insérerez les pièces nécessaires dans le nouvel appareil qui, dès lors, laissera passer jusqu'à votre poste le programme que vous aurez choisi. Le prix du programme pourra varier de vingt-cinq sous à un dollar ou plus.

"Mais je ne marcherai pas", direz-vous. "Pourquoi payer un dollar pour un programme de télévision quand j'ai déjà le choix, comme tout bon Torontois, de **cinq** programmes gratuits". Et pourtant, à Etobicoke, plus de trois mille résidents ont déjà souscrit au nouveau système. On considère que le succès de l'expérience sera assuré quand on aura obtenu dix mille abonnés. Comment expliquer ce mystère? Disons d'abord que l'engagement initial, à cinq dollars, ne coûte pas cher. Deuxièmement, les programmes offerts sont attrayants. Durant sa première semaine, Telemeter a présenté des films inédits dans la région: **The Nuns Story, Journey to the Center of the Earth, The F.B.I. Story** et **Career.** Il a présenté aussi la joute Rangers-Maple Leaf jouée à New-York.

Depuis l'avènement de la télévision, la fréquentation des cinémas a nettement baissé mais ce sont surtout les salles secondaires, les salles de quartier, qui ont été affectées; celles qui montrent les films longtemps après leur sortie. Les salles principales sont encore relativement prospères. Malgré l'énorme concurrence de la télévision, on accepte encore de sortir de chez soi, de traverser une partie de la ville, de trouver un endroit de stationnement et de payer un dollar vingt-cinq pour voir un film. Tous comptes faits: gardienne pour le bébé, essence, stationnement et billets d'entrée, une soirée de cinéma pour deux personnes coûte facilement quatre dollars; pour quatre personnes, six dollars et demie. L'offre d'un film inédit à un dollar pour toute la famille devient donc une aubaine pour les citoyens d'Etobicoke.

Ici à Montréal, il arrive que le réseau français de Radio-Canada offre un film inédit mais ce sont de rares occasions. Et le nombre de films disponibles pour les budgets dont dispose Radio-Canada dans ces circonstances est assez limité. Tandis que le réseau d'Etobicoke, pourtant relativement petit, pourra se comporter exactement comme une salle de cinéma. Le gérant pourra évaluer le nombre de billets vendables et offrir au distributeur un prix proportionnel. Il pourra même, étant donné la possibilité de compter le nombre exact de visionnements, faire avec le distributeur un contrat "au pourcentage". Si un réseau comme Radio-Canada fonctionnait de la même façon, il serait en mesure non seulement d'acheter n'importe quel film, mais même dans certains cas, de payer le coût de production.

Mais le système présente un autre avantage important: le film est passé au complet, sans interruption, car Trans-Canada Telemeter ne diffuse aucune réclame commerciale.

Trans-Canada Telemeter est une filiale de la compagnie Famous Players qui, comme on sait, possède le plus grand réseau de salles de cinéma au Canada. Cinquante et un pourcent des parts de Famous Players appartiennent à la compagnie américaine productrice de films, Paramount. Paramount, d'autre part, est propriétaire à quatre-vingt-dix pour cent, de la compagnie américaine Telemeter, qui exploite l'invention décrite au début de cet article.

Telemeter n'est pas le seul système de **pay TV** comme on l'appelle aux Etats-Unis, ou **fee teevee.** Il en existe deux ou trois autres. En général, les systèmes de télévision **gobe-sous** se divisent en deux groupes: ceux qui utilisent les ondes hertziennes et ceux qui utilisent le fil. Dans la plupart des systèmes, on ajoute au poste de télévision de l'abonné un appareil qui ne laisse passer le programme choisi qu'après le versement du prix du programme. Il arrive aussi qu'il faille insérer dans le petit appareil une carte qui se trouve automatiquement marquée en même temps qu'elle libère le signal électronique. La carte est ensuite recueillie par la compagnie qui peut alors évaluer ce que doit l'usager.

L'avantage du système de Telemeter, pour les exploitants du moins, c'est que pour le moment, il échappe à tous les contrôles prévus pour la télévision. Ainsi, Trans-Canada Telemeter a pu installer son système à Etobicoke et pourra l'installer tel que prévu dans plusieurs autres villes canadiennes, sans demander de permission au Bureau de contrôle de la radio-diffusion.

Le succès de cette nouvelle entreprise n'est évidemment pas assuré. On cite le cas de Bartlesville dans l'Oklahoma où une expérience du genre a complètement échoué. Il faut dire que l'entrepreneur en ce cas, le propriétaire d'un réseau de salles du nom de Henry Griffing, ne possédait ni les capitaux ni la puissance de programmation de la Paramount. Car ce sont là les deux principaux problèmes: premièrement, tenir le système en marche jusqu'à ce que le nombre d'abonnés soit suffisant pour payer l'opération et l'intérêt du capital investi; deuxièmement, fournir une triple programmation d'une qualité tellement exceptionnelle que les abonnés soient disposés à payer pour leur soirée de télévision plutôt que de brancher leur poste sur les canaux gratuits.

A supposer que cette entreprise réussisse, où nous conduit-elle? A ce sujet, la controverse, en Amérique, dure depuis environ trois ans. La position pessimiste groupe en général les agences de publicité, les réseaux de télévision, les propriétaires de salles, et quelques opinions indépendantes. La position optimiste est représentée, d'abord, par les producteurs, d'Hollywood et d'ailleurs, par les propriétaires des divers brevets de télévision gobe-sous, par la majorité des critiques, des intellectuels et des artistes.

La position pessimiste fortement soutenue par les intérêts mentionnés plus haut, prévoit à plus ou moins longue échéance, la ruine complète de la télévision gratuite et, par là même, une atteinte grave à l'**American Way of Life.** En effet, dit-on, les budgets de la **pay-TV** seront tellement considérables que l'on pourra offrir des cachets très supérieurs à ceux qu'offre maintenant la télévision. Le meilleur exemple cité est celui de **Peter Pan** avec Mary Martin, qui a atteint un auditoire de 22,000,000 de familles aux Etats-Unis et qui a coûté $300,000 au commanditaire. Admettons que la **pay-TV** passe par le même programme et qu'une sur quatre de ces familles soit prête à payer vingt-cinq sous pour le voir: cela produirait une recette de $1,350,000, soit plus de quatre fois le prix que le réseau avait reçu du commanditaire de Peter Pan. Comme personne ne refusera les cachets supérieurs par pure fidélité aux fabricants de savon, il est vraisemblable qu'en peu de temps, la télévision publicitaire se verrait frustrés de ses programmes les plus populaires. Abandonnée alors par ses commanditaires, elle n'aurait qu'un seul recours: se convertir à son tour aux système de la boîte à sous. Les dirigeants des grands réseaux ne cachent d'ailleurs pas qu'ils n'ont aucunement l'intention de couler avec leur vaisseau. Ils changeront très vite d'embarcation si la chose devient nécessaire. Ils prédisent aussi que les céréales dansantes et les lessiveuses aux cernes graisseux reviendront très vite sur les petits écrans, car si la télévision réussit à se passer de la publicité, la publicité peut difficilement se passer de la télévision. Et l'on voit mal, disent-ils, les administrateurs d'une télévision, même financièrement indépendante, refuser l'aide d'un milliard et demi de dollars que représente le budget total de la publicité américaine à la télévision. "Et les esprits mauvais étant revenus, le nouvel état de cet homme deviendra pire que le premier..."

Ceux qui tiennent la position optimiste ne prétendent pas que la nouvelle télévision deviendrait une sorte de Comédie française des ondes hertziennes. L'on continuera à rechercher le plus vaste auditoire possible puisque la recette sera directement proportionnelle à la dimension de l'auditoire. Mais, dit-on, du moins l'auditoire sera-t-il rigoureusement vérifiable et la télévision gobe-sous ne vendra que des programmes et non pas du savon. Quant à la prédiction pessimiste, à savoir que la publicité reviendra et que la nouvelle télévision sera dans une situation pire que l'ancienne, il y a lieu de faire remarquer que le cinéma est resté dans une grande mesure à l'abri des pressions de la publicité.

Du point de vue strictement canadien, ce qu'il importe de constater, c'est que la télévision par fil semble exempte de toute règlementation. Il fut un temps, c'est-à-dire jusqu'à 1952, où les écrans canadiens ne comportaient que des images venues des Etats-Unis, et dans une beaucoup plus faible mesure, de Londres ou Paris. La télévision, à ce sujet, a effectué une révolution considérable. Elle a créé pour la première fois une industrie du spectacle au Canada. Les décisions récentes du Bureau de contrôle de la radiodiffusion, en établissant un minimum de 55% pour le contenu canadien des émissions, ont confirmé par un règlement officiel la politique suivie jusque là par la plupart des postes canadiens de radio et de télévision. Cependant si la télévision commerciale, ou **pay-TV** gagnait la partie, on peut se demander si les puissantes compagnies américaines qui détiennent les brevets, comme la Paramount, n'auraient pas établi en peu de temps un réseau sur fil beaucoup plus puissant que l'énorme réseau de salles qui contrôle actuellement la diffusion du film au Canada. Ainsi on serait revenu à la situation qu'avait sans doute constatée l'Honorable R. B. Bennett quand, en 1932, il décidait, en fondant la Société Radio-Canada, d'établir un organisme de communication dévoué aux intérêts canadiens.

★

De Rome la splendide aux poubelles post-atomiques

Yerri Kempf

EN Ecoutant le **brutus** de M. Paul Toupin, je me suis souvenu d'un article, paru dans le journal **Le Devoir,** dont l'auteur affirmait avec superbe que Molière était démodé. Pareille opinion m'avait surpris à l'époque. Elle ne me surprend plus maintenant, puisque l'auteur en question était précisément M. Paul Toupin. Sa noble tragédie illustre à merveille ses théories théâtrales: **Brutus** sort des catacombes et se croit à la mode du jour! Je crains qu'il ne s'agisse là d'une illusion que les dix représentations de la pièce, donnée à la Comédie Canadienne, n'auront pas réussi à imposer au public. Ce public de 1960 est, quoi qu'en pense M. Toupin, plus près d'Alceste que de César. Pourtant l'ambition de notre dramaturge néo-romain est digne d'estime et je serais même prêt à le sacrer grand écrivain si sa prose n'était pas le plus souvent un pastiche de celle de Montherlant. Imiter un maître admiré est le lot de presque tout jeune auteur et, mon Dieu, celui de **Brutus** aurait pu choisir un plus mauvais exemple... Aussi serai-je plutôt enclin à incriminer M. Dagenais d'avoir repris ce devoir d'écolier doué au lieu de nous présenter une oeuvre plus récente et, je l'espère, plus personnelle de M. Toupin.

Puisque c'est **Brutus** qui se trouve soumis à nos suffrages, je dois préciser que ce qui me gêne le plus dans cette pièce, ce sont les deux lambeaux shakespeariens — Prologue et Epilogue — qui flottent, sans grande nécessité, autour des trois actes prometteurs — je songe en particulier à la très belle scène du troisième acte, César sorti du Sénat, admirablement interprétée du reste par Gilles Pelletier lequel domine de très haut, presque de trop haut, le reste de la distribution — mais nettement placés sous le signe de la **Reine Morte.** Shakespeare et Montherlant! Fâcheux voisinage Et puis, surtout, si Montherlant peut s'imiter, Shakespeare par contre...

Le seul personnage féminin de la pièce, Porcia, pèse peu sur le cours des événements, lesquels s'expliquent entièrement par l'amitié qui ose dire son nom. La mise en scène un peu mécanique, surtout dans la première scène de César et Brutus (Acte I), n'a sans doute pas donné au texte son maximum d'efficacité. Si j'ai beaucoup apprécié l'harmonie des couleurs — en particulier celles des costumes dus au talent de Mme Marie-Laure Cabana — je n'ai par contre guère goûté celle des sons qui accompagnaient les longs changements de tableaux. Quant au décor, en toute honnêteté, il me serait difficile d'émettre une opinion: de l'endroit où j'étais placé, je n'en voyais que la moitié.

* * *

Les temps de carême amènent des pièces de [illegible]ême, aussi avons-nous eu droit à deux Passion [illegible]e **procès à Jésus** et **Le manteau de Galilée.** Il y [illegible]ntre ces deux spectacles toute la différence qui existe entre la fausse et la vraie naïveté. Autant Paul Buissonneau est un coeur pur, autant M. Diego Fabbri est un vieux roublard. Précédé par la fanfare de la critique parisienne (arrangement spécial pour pièce d'exportation) le chef-d'oeuvre de ce dernier nous arrivait en plus avec l'annonce suivante: "**Procès à Jésus** tel qu'il nous sera présenté au Gésu réunira toute la distribution (20 artistes) qui a assuré le succès de la pièce au théâtre Hébertot à Paris." (Extrait du communiqué paru dans **Le Devoir.**) Or pas un des noms cités ne figurait dans la distribution de la pièce présentée au Gésu... "en accord avec le célèbre théâtre Hébertot"! Drôle de façon de soigner sa célébrité entre nous. La troupe de boys scouts que nous avons vus et entendus à la place des Pierre Tabard, Françoise Spira, etc... a du moins le mérite de ne pas permettre au texte de faire illusion et j'avoue que je n'ai pas encore réussi à savoir si mon écoeurement a été provoqué par la niaiserie des propos (Exemple: Le procureur demande à Marie: "Comme ça, il vous a quittée à 34 ans? S'est-il retourné au moment de partir?") ou par ce que le subtil Jacques Lemarchand appelle pudiquement "jouer de la sensibilité"! (De la P... respectueuse à l'aveugle, de l'adultère bernsteinien aux atrocités de la Gestapo, presque tout y passe. Je dis presque: on nous a quand même épargné la séance de **strip tease**!)

Paul Buissonneau a jeté aux pieds de la Croix une brassée de belles images qui évoquaient avec une réelle ferveur la plus bouleversante histoire que connaisse l'humanité. Malheureusement ces admirables intentions visuelles étaient accompagnées d'un texte souvent inaudible. Appeler Jésus "Le petit monsieur qui a lancé des slogans" n'est même pas admissible en style de journaliste, et Dieu sait pourtant jusqu'où peut tomber la prose des quotidiens. Néanmoins le **Manteau de Galilée** apportait à nos méditations pascales un peu de cette foi du savetier qui poussait jadis nos ancêtres à couvrir d'émouvants bas reliefs les murs des cathédrales.

* * *

Nina est une véritable mitrailleuse, braquée sur la petite salle de l'Anjou et les rafales de mots d'auteur ne cessent de faire mouche. Roussin a trouvé en Mme Diaconesco une nouvelle Popesco et ses deux partenaires Georges Carrère l'amant et Marcel Cabay le mari se sont glissés parfaitement dans la peau de leurs personnages, le premier en y ajoutant une sorte de charme désabusé, le second y révélant une **nature** comique très étonnante. Un spectacle qui devrait connaître une longue carrière.

* * *

Mme Françoise Berd, directrice de l'Egrégore, vient d'ouvrir un théâtre dans le studio de Réal Benoit, aménagé à cet effet par les soins éclairés du peintre Mousseau. C'est une réussite: l'endroit a une âme. On se souvient que le premier spectacle de l'Egrégore, **Une femme douce** de Dostoïewsky, avait été présenté — et avec une rare perfection — à la Boulangerie. La seconde réalisation n'est pas moins réussie. Choix du texte (**Fin de partie** de Samuel Beckett), distribution, mise en scène (la première de Jacques Zouvi: coup d'essai, coup de maître), décor (Mousseau) et costumes (Françoise Barbeau) révèlent une exigeance. La pièce du fameux dramaturge irlandais est présentée dans les meilleures conditions et les quatre comédiens: Jacques Godin, Jean-Louis Millette, Kim Yaroshevskaya et Roland Lepage interprètent ce noir quatuor avec une maestria extraordinaire. L'humour grinçant qui se mêle à ce lamento nihiliste force le rire du public au moment même où celui-ci sent la nausée monter en lui. Il ne faut pas croire qu'il s'agit là d'un jeu stérile d'intellectuel fatigué: les poubelles de **Fin de partie** sont à l'image d'un monde qui a accepté les horreurs concentrationnaires et les champignons atomiques... Il faut aller voir et entendre l'effroyable mise en accusation d'un univers que Dieu semble avoir déserté, ne serait-ce que pour nous faire souvenir que nous sommes poussière.

★

Tout le monde et son père

La Fontaine

● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Un cardinal de la droite?

UN de vos collaborateurs, M. André Champagne, dans la livraison de mars, page 19, glosait, en un "articulet", sur les diverses manifestations pacifiques de la droite actuelle. Il décochait un trait vers la droite d'Algérie, trait relevé par Jacques Hébert dans la livraison d'avril. Jusque là, nous sommes d'accord.

Mais, lorsqu'après avoir présenté avec ironie cette droite aux couleurs peu favorables, l'auteur de l'article — minuscule — vient à englober sous ce terme ainsi défini, la personne du Cardinal Ottaviani, nous ne sommes plus d'accord.

Certes, le cardinal Ottaviani n'est pas du nombre des personnages les plus accomodants du Sacré-Collège. Mais le ranger à droite est pour le moins expéditif.

Serait-il permis de rappeler à l'auteur de l'article ceci: quand les Américains possédaient encore la supériorité atomique, ce même Cardinal, dans un discours retentissant, qui précédait la prise de position semblable du Saint-Siège même sur la question, a émis le principe que, vu la force destructive de ces armes, il était désormais immoral de recourir à la guerre pour régler les différends internationaux.

M. Champagne a donné une interprétation belliciste au récent discours du Cardinal Ottaviani, mais, coincidence fortuite! le même jour, nous est tombé sous la main un poème d'un poète hongrois réfugié. Il s'agit de M. Bela Horvath qui a connu la misère capitaliste d'avant-guerre, le fascisme brun et le rouge. C'est un monologue intérieur où le poète se rappelle sa jeunesse misérable:

Fragment Autobiographique

Cest ainsi que me revient ma lointaine enfance.
Plus que quarante années sont passées!
Quarante ans: combien de saleté! quarante ans: combien de soufrances!
Et voici que je pellette de nouveau de la neige.
Dieu n'abandonne pas les persécutés.

Nous sommes ici ensemble: réfugiés polonais, hongrois.
Prisonniers des Nation-Unies.
Il ne vaut pas la peine de verser des larmes pour nous.

Au contraire! L'Eminentissime et Révérendissime
Seigneur, le Cardinal Ottaviani,
Le gardien et l'inspirateur du Saint-Office,
Est respectueusement prié de ne plus pleurer sur nous:
Car nos plaies ne peuvent être guéries
Par la néfaste lutte idéologique
En faveur des "bienheureux".

Pourquoi notre hardiesse de nous révolter contre ce monde inique?
Nous avons eu ce que nous avons mérité!

Il est équitable et juste que je meure ici
Comme un Juif qui marche vers la mort sur le chemin enneigé
Il a franchi tout nu le seuil de la chambre à gaz
Mais son sang a été versé pour rien
Car il n'y a pas de remède pour l'homme
Et l'ancienne horreur recommence de nouveau.

Sachez que la vie est une captivité.
Les gardiens torturent les prisonniers
Et rien ne change si, parfois, le prisonnier
Devient gardien ou le gardien prisonnier;
Car nous sommes, tous ,condamnés à périr.

Tucholsky a pris le poison, et il a écrit — en français — sur une feuille de papier:

"On ne peut sauver l'humanité,
Laissez-moi mourir en paix."
Et il y eut d'autres, tués pendant qu'ils fuyaient.
Quelle chance extraordinaire!
Car il n'y a pas de plus grand bonheur que la mort subite.
De la mort imprévue: ne me délivrez pas, Seigneur!

Ce que je cherche, c'est mourir vite dans cette nuit de neige,
Epuisé d'une fatigue mortelle.
Je me ferai grâce à moi-même.

J'étais hongrois, je suis réfugié, fils de personne
J'étais poète et j'ai appris que le chant devait mourir.

Janvier 1960 — Béla Horvath

Voilà une autre interprétation d'un même discours qui vaut peut-être autant que celle de M. Champagne.

Elzéar LAVOIE

Lettre ouverte à M. Gérard Pelletier

Etant donné que, dans le numéro de mai de **Cité libre** , vous prenez personnellement la défense de M. Jean Paré, et que vous portez sur Fides des accusations non seulement désobligeantes mais dénuées de fondements, vous me permettrez de faire les mises au points qui s'imposent.

D'abord, je vous dirai que la maison Fides n'a pas été établie pour se "livrer au commerce." Avec un minimum de réflexion, on peut se rendre compte que si Fides était une entreprise purement commerciale , elle vendrait n'importe quoi à n'importe qui, ce qui ferait peut-être doubler son chiffre d'affaire et réduirait sans doute de moitié les problèmes et le travail auxquels son personnel a à faire face. Nous n'aurions nul besoin, dès que paraît un ouvrage, d'entreprendre des enquêtes, de mobiliser des lecteurs, de consulter livres et revues de bibliographie-conseil, pour en connaître la valeur. Tous les livres seraient mis en librairie aussitôt que parus. Les plus "salés" se vendraient comme de petits pains chauds à une certaine clientèle. Notre caisse ferait des affaires d'or. Nous n'aurions que des amis parmi les éditeurs et les auteurs.

Mais comme la maison Fides n'est pas une entreprise purement commerciale, elle respecte certaines normes dans la diffusion du livre. Ainsi, nous ne vendons pas les ouvrages cotés **mauvais** ou **dangereux.** Est-ce Fides qui les juge tels, et, ce faisant, est-il vrai qu'elle "s'érige en autorité morale"? Il est pour le moins abusif de le prétendre. Fides n'a inventé ni le Catalogue de l'Index, ni les lois générales de l'Index, ni le **Répertoire** de Sagehomme, ni **Je choisis mes auteurs,** ni les **Notes bibliographiques,** ni **Livres et Lectures.** C'est d'après les sources les plus autorisées que les cotes sont établies. Dans le cas qui nous occupe et qui a provoqué l'ire de M. Paré, aucune des cotes morales qui ont été données pour la collection du Livre de Poche ne vient de Fides. On retrouverait ces cotes soit dans le **Répertoire** de Sagehomme, soit dans **Je choisis mes auteurs.** Il se peut que l'une ou l'autre de ces cotes soit discutable, mais dans l'ensemble, elles sont justes. On en retrouverait d'équivalentes dans la liste distribuée par les Ligues du Sacré-Coeur qui, elles, ne sont pas "suspectes" d'avoir une librairie... Aussi n'est-il pas juste de dire que ces "jugements moraux" soient prononcés par Fides et qu'ils s'avèrent d'une "désarmante étroitesse d'esprit."

Comment peut-on affirmer par ailleurs que Fides, par ces cotes, dénoncerait implicitement les éducateurs qui mettent les livres en question entre les mains des élèves? On aimerait plus de précision sur les dits livres ainsi que sur les dits élèves. En fait, les ouvrages cotés B (adultes) et un bon nombre d'autres cotés B? (réserves) sont accessibles et peuvent même être à conseiller aux aînés du cours classique (c'est le cas par exemple des ouvrages de Saint-Exupéry dont quelques-uns appellent des réserves). La cote "appelle des réserves" in'implique nullement la condamnation d'un ouvrage, tout au plus indique-t-elle la présence d'un élément discutable qu'une personne formée, soit intellectuellement, soit moralement selon le cas, peut très bien discerner. Aussi, le fait que les éducateurs font lire aux élèves un certain nombre des ouvrages de la collection du Livre de Poche (ceux cotés B et B? sans doute), n'infirme nullement la valeur des cotes données dans la liste en question.

Enfin, vous estimez "humiliante pour l'esprit humain" la "pratique qui consiste à exécuter l'oeuvre d'un écrivain en deux mots." Or les cotes, dans l'esprit de ceux qui les établissent et de ceux qui les utilisent, n'ont qu'une valeur négative, et elles ne suppléeront jamais à la nécessité de consulter des recensions qui donnent la valeur positive d'un ouvrage. Cependant, les éducateurs et les bibliothécaires les plus cultivés et les plus ouverts vous diront combien leur est utile, comme premier indice, un ré- ouvrage puisse convenir à tous, appeler des réserves pertoire qui attire leur attention sur le fait qu'un ou être dommageable à la majorité des lecteurs. Cette utilité des répertoires, elle est reconnue, dans un autre domaine, par les Centres du Cinéma qui publient eu xaussi des catalogues où on semble "exécuter" les films en deux mots ou en deux chiffres...

J'ajouterai ,en terminant, que Fides appelle de tous ses voeux le jour où l'Episcopat mettra sur pied un organisme officiel, analogue au Centre du Cinéma, organisme qui se chargerait, entre autres choses, d'établir la cote des livres comme cela se fait pour les films. Tant que ce jour ne sera pas venu, Fides continuera d'accomplir un travail que nous estimons nécessaire, au risque de mécontenter ceux-là qui n'en verraient pas l'utilité.

Paul-A. MARTIN, c.s.c.,
directeur général des Edition Fides

Montréal, 10 mai 1960.

N.D.L.R.

Je n'ai jamais écrit que Fides "a été établie pour se livrer au commerce" ni que la maison est "une entreprise purement commerciale"; j'ai dit que Fides "se livre au commerce" ce qui me paraît incontestable. Cité Libre, en vertu du même fait, serait mal placée pour exercer le tri des revues. Je prends cela, avec plaisir, du jour que le Père Martin appelle de tous ses voeux: un organisme officiel clarifierait la situation.

L'abus des cotes sûrement négatives, est précisément le point de mon désaccord. Elles me font penser aux dossiers de police où seuls sont mentionnés les défauts et les faiblesses des hommes. Il n'est pas bon de laisser circuler les dossiers de police; les citoyens, en général, préfèrent les biographies.

G.P.

Syndicalisme et action politique

Un vice-président de la F.T.Q. doit-il accepter d'être délégué au Conseil supérieur du travail? S'il accepte, est-il libre de continuer son appui actif à un mouvement d'opposition politique — tel que le Nouveau Parti? Pourra-t-il continuer de critiquer des lois ouvrières que (peut-être) il aurait contribué à rédiger ?Que vaudront ses critiques contre la corruption gouvernmentale s'il retire $100. chaque fois qu'il va à Québec?

Je veux tenter ici de donner à ces questions une réponse personnelle, qui fait suite à un article de Pierre-Elliott Trudeau dans la revue **Cité libre** (mai 1960). Trudeau conteste la "sagesse politique" des syndiqués qui ont accepté de siéger: un à la Commission d'étude du système administratif de Montréal; un à la Commission d'enquête sur l'assurance-hospitalisation; et huit — dont moi-même — au Conseil supérieur du travail.

La Fédération des Travailleurs du Québec doit à ses membres de participer au Conseil supérieur du travail. Il se négociera là des projets de lois qui affecteront gravement l'avenir des structures et des activités syndicales. Si la FTQ refusait de collaborer à l'étude d'une refonte complète de nos lois ouvrières, nos protestations contre de mauvaises lois seraient même considérées comme faisant preuve d'un dilettantisme irresponsable.

Le Conseil supérieur du travail offre-t-il une occasion sérieuse de procéder à une telle refonte? Mais rappelons-nous que l'ancien Conseil avait été dissout en juin 1953 par l'Union Nationale précisément à cause de son projet d'un Code du travail, et sa désapprobation des fameux Bills 19 et 20. Cette dissolution, témoignant d'un refus général de tolérer l'opposition, a même été l'un des principaux reproches du syndicalisme à l'endroit de l'Union Nationale. J'ai moi-même critiqué la dissolution du Conseil. Maintenant qu'on le ressuscite, puis-je refuser d'y participer? Devant une telle inconstance, je crois que les syndiqués qui m'ont élu vice-président de la FTQ verraient à ce qu'un si malheureux accident ne se répète pas au congrès suivant.

Mais cette résurrection du Conseil et la participation de la FTQ n'aideront-elles pas l'Union Nationale à se faire des amis et se maintenir au pouvoir? Fort possible, si les électeurs se satisfont de réformes si faciles. C'est regrettable — car je déplore la présence au pouvoir de l'Union Nationale — mais c'est également vrai de toutes les bonnes lois que voterait l'Union Nationale. Le premier ministre Sauvé l'a compris dès son arrivée au pouvoir, car il s'est servi des revendications politiques syndicales et autres comme d'un manuel pour conserver le pouvoir. C'est exactement comme quand on négocie un bon fonds de pension: trop de travail-

leurs ont la tentation de remercier l'employeur. Ce sont souvent les gains négociés par le syndicalisme qui masquent les vices profonds de notre régime d'entreprise privée et l'aident à se perpétuer.

Avant d'être un mouvement d'opposition le syndicalisme est un outil de libération: il revendiquera toujours un ordre social meilleur et il le négociera par tous les moyens possibles pourvu qu'il y conserve sa dignité et sa liberté. Quand les anciens moyens deviennent périmés il faut en inventer de nouveaux. C'est pourquoi mon syndicat — les Métallurgistes-Unis — tente de lancer la métallurgie américaine et canadienne hors des sentiers battus dans la négociation industrielle. C'est aussi pourquoi ma centrale — la FTQ — accepte de participer au Conseil Supérieur du Travail. Peut-elle y conserver sa dignité et sa liberté?

Je suis depuis longtemps (pour mon âge, du moins) un adhérent du PSD et, si le Nouveau Parti en voie de formation rencontre mes aspirations, je deviendrai un adhérent du Nouveau Parti. Mon expérience constante de la négociation collective m'en révèle de plus en plus les limitations et me démontre la nécessité d'une action politique syndicale. De même la négociation presque législative avec les employeurs, au sein du Conseil, m'apprendra certes — comme à mes prédécesseurs — à reconnaître les nombreux accommodements qui nous seront imposés par la structure actuelle de la propriété industrielle.

Les relations intimes que nous aurons avec le gouvernement me feront voir aussi, par exemple, si on nous laisse libres ou non. Duplessis nous a servi une importante leçon politique en dissolvant l'ancien Conseil: nous verrons bien si les habiles stratèges de Barrette lui conseilleront de faire la même chose. Si la participation syndicale au Conseil donne certains crédits au gouvernement ,par contre elle nous fournit aussi des armes contre le parti au pouvoir. Par exemple, il est facile de constater aujourd'hui la présence inadmissible de quelques représentants patronaux parmi le groupe de soi-disants "économistes". Selon moi le gouvernement devrait soit les reconnaître franchement comme délégués patronaux et augmenter proportionnellement la représentation syndicale, ou alors procéder à la sélection des "experts" sans arbitraire et avec impartialité. De toute façon, ma liberté d'opinion demeure entière parce que je ne représente ni le parti au pouvoir ni l'opposition mais avant tout la FTQ.

A moins qu'on ne me baillonne? Alors je m'en irai. Et je tenterai de convaincre les autres délégués syndicaux de faire de même (ils l'ont déjà fait en 1952) et je tâcherai de persuader la FTQ de retirer sa participation.

En tant que participant au Conseil supérieur du travail la FTQ maintient vis-à-vis du gouvernement la même liberté d'action qu'un syndicat vis-à-vis d'un employeur. Après l'adoption, disons, d'un code du travail recommandé au gouvernement par le Conseil, le mouvement syndical restera libre d'en réclamer encore l'amélioration. Ce sera même son devoir: il est évident que le projet recommandé par le Conseil ne serait pas un document strictement syndical. Si un projet de Code était adopté par le Conseil à l'unanimité, je suppose que nous le justifierions en partie par les circonstances de la négociation et en partie à son mérite; si le projet de Code entrainait des dissidences syndicales, là encore il nous faudrait justifier notre action. Et dans trois ans, au moment du renouvellement de notre mandat d'office, le Conseil Exécutif de la FTQ décidera si nos actions justifient ce renouvellement.

Un délégué de la FTQ au Conseil supérieur du travail n'y participe pas comme à un congrès démocratique où le vote majoritaire est le principal instrument de décision (ce que semble prétendre Trudeau) mais comme à une négociation tri-partite, un peu comme un arbitrage. Et c'est dans ce contexte-là qu'il faut situer la déclaration de Barrette promettant de légiférer les recommandations unanimes du Conseil. D'ailleurs Barrette n'a-t-il pas modifié deux jours plus tard le caractère anti-parlementaire de sa première déclaration? J'ai moi-même applaudi la déclaration de Barrette en pensant non au système parlementaire, je l'avoue, mais surtout au fait brutal que la dernière recommandation unanime du Conseil précédent avait causé sa dissolution — n'est-ce pas là le fait le plus important?

Toute cette argumentation suppose évidemment que les délégués syndicaux agissent au sein du Conseil et au sein de leur centrale syndicale à titre de délégués syndicaux et non à titre de salariés du gouvernement.

$50. — $75. — ET $100. PAR JOUR

Une écoeuranterie. Je crois avec Trudeau que ces tarifs de dépenses sont illégaux et excessifs. Je crains avec lui que des montants si élevés puissent museler la liberté de certains membres du Conseil. Personnellement je crois qu'il nous faudra choisir entre la rémunération et l'assurance d'une totale liberté de pensée. Je me contente de dire pour le moment que cette affaire est loin d'être close. De toute façon je crois que la délégation syndicale choisira d'agir en bloc pour discuter et décider de cette question; faute de réunion cette décision collective n'a pas encore été prise.

Le syndicalisme est d'abord un outil forgé par les travailleurs pour obtenir leur libération économique et sociale. Cette libération exige la force et elle exige aussi qu'on fasse savoir ce que nous voulons.

Quand il nous faut faire une grève, il faut refuser le travail et il faut aussi rencontrer l'employeur pour négocier. Devant un gouvernement et des lois ouvrières hostiles il faut faire de l'opposition politique et il faut aussi rencontrer les employeurs et le gouvernement pour négocier.

Comme syndiqué je ne fais ni la grève ni de l'opposition politique pour le plaisir de la chose, mais plutôt, si elles sont nécessaires, pour servir de base à une négociation honorable. C'est pourquoi j'appuie ensemble et l'action politique des travailleurs et leur présence au Conseil supérieur du travail. Les deux m'apparaissent comme inséparables.

JEAN GERIN-LAJOIE
Vice-président, Fédération des Travailleurs du Québec; Assistant du directeur provincial, Métallurgistes-Unis d'Amérique

N.D.L.R.

Dans son premier paragraphe, mon ami Gérin se demande si, ayant accepté "d'être délégué au C.S.T.", il reste "libre de continuer son appui actif à un mouvement d'opposition politique." Mais là n'était pas la question discutée dans mon article. Il est clair qu'il reste libre; mais je disais qu'il cesse d'être sage et efficace comme homme d'opposition POLITIQUE. Et Gérin se donne bien du mal pour démontrer que j'avais raison.

"Je ne représente ni le parti au pouvoir NI L'OPPOSITION, dit-il, mais avant tout la F.T.Q." Pour lui, l'opposition politique, comme la grève doivent "servir de base à une négociation honorable." Car il considère que les bonnes lois ouvrières doivent être obtenues par "LA NEGOCIATION PRESQUE LEGISLATIVE avec les employeurs au sein du Conseil." D'où l'importance d'"augmenter proportionnellement la représentation syndicale" au sein de ce Conseil. Et il prétend avoir, au sein du Conseil, "la même liberté d'action qu'un syndicat vis-à-vis d'un employeur." (Il oublie seulement qu'il s'agit d'un "syndicat de boutique" dont la composition, le mandat et l'existence même dépendent du bon vouloir du gouvernement qu'il prétend combattre.) Il revient une dizaine de fois sur cette idée que les lois sont le fruit de "négociations", "un peu comme un arbitrage".

Faut-il souligner que ceci n'a rien à voir à la démocratie (où c'est l'ensemble du peuple qui est souverain) et encore moins à la démocratie parlementaire (où c'est un Cabinet responsable qui gouverne)? "Si le Nouveau Parti en voie de formation rencontre (les) aspirations" de Gérin, il faudrait tout faire pour l'abattre, car il serait une menace pour la démocratie. Comme quoi d'excellents syndiqués peuvent être de médiocres hommes d'opposition POLITIQUE.

Pierre-E. T.

UNE certaine mise en veilleuse de motifs ou de valeurs qui sont justes en soi mais qui paraissent à certains compromis par le voisinage ou la similitude d'idées dévoyées ou de formules blâmables, procède d'un goût de sécurité qui se comprend, mais demande à être critiqué. Car sous couleur de prudence, de fidélité et de sagesse, ce goût de sécurité pourrait entraîner une véritable pusillanimité, un parti pris de restriction au regard de ce qu'exige un service intégral de la vérité et de ce que l'Eglise porte en elle de puissance d'expansion et d'appel à la plénitude. L'Eglise, en effet, ne doit pas être catholique, et donc missionnaire, seulement au plan du ministère pastoral, mais aussi au plan des idées et de la vérité.

A cet égard, on ne méditera jamais trop cette pensée profonde du regretté P. Mersh: "La vérité et l'erreur ne sont pas séparées par une zone intermédiaire qui ne serait ni l'une ni l'autre et qu'il serait prudent de ne pas visiter. Elles se touchent, au contraire, et sur toute la ligne: la vérité va jusqu'à l'erreur, tout à fait jusqu'à l'erreur, exclusivement; l'arrêter trop tôt, fût-ce pour s'éloigner davantage de l'erreur serait tomber dans l'erreur, ce serait dire faux ce qui est vrai encore."

Dans la mesure où on ne voit l'Eglise que comme une chose faite, qu'il s'agit surtout de défendre, on peut garder pratiquement l'illusion, qu'on n'aimerait d'ailleurs pas s'avouer, qu'il existe, entre les positions orthodoxes et la ligne des erreurs, une sorte de "no man's land", une zone de sécurité qu'il est bon de conserver, car elle permet de tenir l'ennemi à distance.

R.P. Yves Cougar, O.P.

A qui appartient Cité Libre?

Dans sa livraison de février 1951, soit dans la deuxième année de son existence, *Cité libre* répondait à cette question de la façon suivante: "Personne ne possède la revue. Tiré à 500 exemplaires, le premier numéro nous coûtait 250 dollars. Les dix collaborateurs réguliers ont misé chacun 25 dollars et sont rentrés dans leurs fonds en distribuant chacun cinquante exemplaires à 50 cents pièce. Les administrateurs de carrière souriront; nous sourions aussi."

Pour marquer son dixième anniversaire *Cité libre* s'est réorganisée. Non contente de faire peau neuve dans sa présentation, la revue adopte un nouveau rythme de parution. Elle devient mensuelle. Au plan administratif, elle devient une coopérative d'éditions en bonne et due forme, qui comprend déjà – et les portes n'en sont pas fermées – une cinquantaine de membres.

Ces cinquante membres, actionnaires de la coopérative, sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue. Tous les abonnés sont reconnus comme membres auxiliaires de la coopérative et invités à l'assemblée générale qui a lieu en octobre autant que possible.

Le conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale du 19 janvier 1960, est formé des personnes suivantes:

PRÉSIDENT :
Jean Dostaler

VICE-PRÉSIDENT :
James Hodgson

SECRÉTAIRE :
Claude Longpré

TRÉSORIER :
Yves-Aubert Côté

DIRECTEURS :
Benoit Baril
Jacques Hébert
Edgar Lespérance
Gérard Pelletier
Pierre-E. Trudeau

COMITÉ DE SURVEILLANCE :
Jeanne Lapointe
Jean Marchand
J.-Z.-Léon Patenaude

ARCHIVISTE :
Pierre Tanguay

VÉRIFICATEUR :
Bernard Dubé, C.A.
